



PRECIA SA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

Au capital de 2 200 000 €

Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage

386 620 165 R.C.S. AUBENAS

Rapport de gestion du Directoire

Exercice clos le 31 décembre 2018

1 Conjoncture du Groupe

La croissance économique mondiale est restée stable en 2018 à 3,1%. La croissance plus forte des Etats Unis dopée par la politique budgétaire a compensé la baisse dans certaines autres économies.

La France a connu une croissance moins élevée qu'en 2017 ce qui n'a pas empêché Precia SA de réaliser de bonnes performances avec une croissance de CA de 9,2% pour Precia et 4,5% pour PMS.

La croissance économique de la zone Euro s'est nettement ralentie en 2018 pour atteindre 1,8 % (au lieu de 2,4% en 2017) ce qui explique en partie la stabilité de notre chiffre d'affaires sur la zone Europe (hors France) qui n'a progressé que de 0,2% en 2018.

L'Asie Pacifique connaît toujours une croissance économique soutenue autour de 5% en moyenne. Notre progression sur cette zone n'a été cependant que de 1,72 % du fait d'effet de taux de change défavorable En Inde, Australie et Nouvelle Zélande ainsi que d'une base de comparaison défavorable notamment sur la Malaisie.

La bonne orientation économique du Maroc et de la Cote d'Ivoire explique en partie également notre bonne performance sur cette zone avec une progression de CA de 6,8%. Notre activité sur les autres pays du continent africain progresse très régulièrement.

Notre CA progresse significativement au Brésil dans un contexte économique en très légère reprise. Les mois qui viennent nous diront si le nouveau président est capable de redynamiser le pays.

Cependant les sources de **risque géopolitique** restent réelles. Même si la lutte contre DAECH semble gagnée sur le terrain, cette organisation reste un facteur déstabilisant pour les économies développées.

Le **Brexit** repoussé à plusieurs reprises n'en finit pas d'alimenter les débats. Il entrainera un ralentissement des échanges dans sa version légère mais pourrait aussi avoir des conséquences plus importantes dans sa version dure. Nous avons d'ailleurs profité d'une récente réorganisation pour baisser nos coûts de structure afin d'améliorer notre rentabilité et anticiper un possible ralentissement de l'économie britannique qui pourrait entraîner une baisse de la demande de la part de nos clients.

Les tensions commerciales générées par la montée du **protectionnisme** au niveau mondial se sont profondément aggravées et entraîne un essoufflement de l'économie mondiale même si des mesures de relance et de subventions directes ont compensé en grande partie les effets négatifs sur la Chine et les Etats Unis. Les experts prédisent des conséquences très graves sur les perspectives de l'économie mondiale si une telle situation devait perdurer.

Nous avons anticipé ce mouvement en créant des **capacités de fabrication ou d'assemblage locales**, dans différentes régions du monde dans des pays en voie de développement traditionnellement protecteurs de leurs économies comme le Brésil ou l'Inde. Nous avons reproduit ce modèle

récemment aux Etats Unis mais aussi au Royaume Uni. Ces productions localisées limitent aussi l'impact de l'**Euro fort** qui peut être un frein à l'exportation.

Le Groupe Precia Molen, fort de ses valeurs, de ses femmes et hommes, de ses produits mais surtout de ses clients continue ainsi une croissance pérenne et profitable. La croissance 2018 s'est faite à un taux de profitabilité opérationnelle en légère baisse sur l'ensemble de l'année avec cependant un second semestre très bien orienté. Tendence qui se confirme en début 2019 avec un niveau de prise de commande en forte progression ce qui devrait nous permettre d'augmenter notre avance sur notre plan d'affaire 2020.

2 Activité de la société au cours de l'année 2018

2.1 Groupe Precia Molen

En 2018, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Precia Molen s'élève à 129,9 M€ contre 124,1 M€ en 2017, ce qui représente une hausse de 4,7 %. A périmètre et taux de change constants, la hausse est de 2,7 %, l'écart s'expliquant principalement par les intégrations de Jac'Pesage et de Salbreux, ainsi que par un effet de change défavorable, notamment concernant la roupie indienne.

Le Groupe a réalisé 65 % de son chiffre d'affaires en France, 20 % dans le reste de l'Union Européenne et 15 % dans le reste du monde.

2.2 PRECIA SA, société mère

En 2018, le chiffre d'affaires de PRECIA SA est de 54,0 M€, contre 49,7 M€ en 2017, soit une progression de 8,6 %.

3 Résultats

3.1 Groupe Precia Molen

Le résultat consolidé du Groupe Precia Molen s'élève à 6 091 K€ contre 6 176 K€ en 2017.

Ce résultat se détaille comme suit :

En K€	2018	2017 retraité (*)	2017
Résultat opérationnel	10 961	10 856	10 646
Résultat financier	(104)	(427)	(250)
Charge d'impôt	(4 208)	(3 669)	(3 658)
Part des intérêts minoritaires	557	565	562
RESULTAT CONSOLIDE part du Groupe	6 091	6 196	6 176
RESULTAT PAR ACTION (en euro)	11,1	11,3	11,2

(*) Voir Méthodes comptables au paragraphe 4.

Le résultat opérationnel est de 10 961 K€ contre 10 856 K€ en 2017, à méthode constante ; il augmente donc de 1,0 % par rapport à l'an dernier et il représente 8,4 % du chiffre d'affaires, contre 8,7 % en 2017.

Le résultat consolidé part du Groupe est de 6 091 K€ contre 6 196 K€ en 2017, retraité ; il s'inscrit en baisse de 1,7 % par rapport à l'an dernier et il représente 4,7 % du chiffre d'affaires (5,0 % en 2017).

Le résultat par action passe de 11,26 euros à 11,11 euros en 2018.

L'endettement à long terme est de 12,5 M€, contre 16,6 M€ à fin 2017. Il inclut la capitalisation des frais de location pour 3,9 M€ (voir Méthodes Comptables au paragraphe 4).

A court terme, la trésorerie nette au 31/12/2018 est de 26,0 M€ contre 27,9 M€ fin 2017.

La trésorerie nette de dettes s'élève à 4,6 M€, en augmentation de 1,8 M€ de l'activité de la période, qui a permis de financer d'importants investissements (5,3 M€ de croissance externes et d'acquisitions d'immobilisations), d'achats d'actions propres (1,9 M€) et des versements de dividendes (1,5 M€).

3.2 PRECIA SA

En 2018, PRECIA SA enregistre les résultats suivants :

En K€	2018	2017
Résultat d'exploitation	2 143	2 126
Résultat financier	4 352	3 634
Résultat Exceptionnel	(681)	161
Participation des salariés	-	-
Impôt sur les bénéfices	42	245
RESULTAT NET	5 771	5 676

Le résultat d'exploitation de PRECIA SA est stable par rapport à l'an dernier (+0,8 %) ; il représente 4,0 % du chiffre d'affaires, contre 4,3 % l'an dernier.

Le résultat net est de 5 771 K€ contre 5 676 K€ en 2017, en hausse de 1,7 %. Il représente 10,7 % du chiffre d'affaires contre 11,4 % l'an dernier. Ce résultat net inclut toujours un fort niveau de dividendes distribués par Precia Molen Service, Precia Molen Nerderlands, CAPI SA et Precia Molen India.

L'endettement à moyen terme est de 10,4 M€, à comparer à 12,9 M€ fin 2017. Le ratio dettes/fonds propres est de 20,4 % contre 27,7 % à fin 2017. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2018.

3.3 Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices nets comptables à la distribution d'un dividende de 2,40 € par action, et de porter le solde à la réserve facultative.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices : (abattement 40 %).

	Total
au titre de 2017 : 2,40 € par action	1 321 K€
au titre de 2016 : 2,20 € par action	1 210 K€
au titre de 2015 : 2,10 € par action	1 156 K€

4 Méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

La norme IFRS 16, portant sur la capitalisation des contrats de location en contrepartie d'une dette de loyers, a été appliquée par anticipation au 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective à l'exercice 2017. Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ont été retraités afin de permettre la comparaison. L'impact détaillé de cette norme IFRS 16 est présenté en annexe 1.2.1 des comptes consolidés.

5 Filiales

5.1 Evolution du périmètre du Groupe

Le groupe a fondé les sociétés :

- Ningbo Precia Molen Weighing System Company, basée à Ningbo, en Chine, et en détient 90% du capital.
- Precia Molen South Australia, basée à Adelaide, en Australie, et en détient 75% du capital.

Ces deux sociétés sont incluses dans le périmètre de consolidation pour la première année.

En février 2018, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de Telelabo, société spécialisée dans la vente, la réparation et la réalisation de vérifications métrologiques légales d'humidimètres céréaliers dans le centre-ouest de la France, pour un chiffre d'affaires annuel aux alentours de 100 K€. La société a depuis été absorbée par Precia Molen Service.

La société Precia Molen Ro, basée à Bucarest, en Roumanie, a été liquidée.

La société JAC'PESAGE SAS, basée à Corbeil-Essonnes, a été fusionnée et absorbée par la société mère PRECIA S.A. au 1^{er} janvier 2018.

5.2 Participations au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, PRECIA SA détenait des participations directes et indirectes dans les sociétés suivantes :

5.2.1 Filiales :

France :

PRECIA MOLEN Service 99,99 %

International :

MOLEN NL 100 %
PRECIA MOLEN UK 100 %
MOLEN Belgium 100 %
PRECIA Polska 100 %
PRECIA MOLEN CZ 100 %
PRECIA MOLEN India 75 %
PRECIA MOLEN Maroc 60 %
PRECIA MOLEN Scandinavia 98 %
PRECIA MOLEN Australia 100 %
PRECIA MOLEN South Australia 75 %
PRECIA MOLEN do Brasil 100 %
PRECIA MOLEN Ireland 40 %
PRECIA MOLEN Asia Pacific 100 %
Weighpac 90 %
Precia Molen Ningbo 90 %
Kaspo Lab 100 %
Rowecon 100 %
Precia Molen Inc 100 %
J&S Weighing Solutions 85 %
CAPI 80 %
CAPI-BF 80 %
VAHOSERVIS 100 %

5.2.2 Participations

International :

BACSA SA 19 %

PRECIA MOLEN NEDERLAND BV est détenue à 100% de manière indirecte via MOLEN NL BV.

Le Groupe est organisé de la façon suivante :

- 1) Le pôle industriel et commercial PRECIA France, consacré à la conception, la fabrication et la vente d'équipements et de solutions de pesage, qui regroupe les deux usines situées à PRIVAS et VEYRAS (ARDECHE), ainsi qu'un site d'études informatiques à WOIPPY, près de Metz (Moselle).
- 2) Le pôle service avec PRECIA MOLEN SERVICE consacré à :
 - a. L'installation de matériels neufs pour le compte de PRECIA SA,
 - b. L'entretien, les contrats de maintenance et la réparation de matériels de pesage de toute marque, et
 - c. La vérification périodique obligatoire des équipements utilisés pour le commerce.

PRECIA MOLEN SERVICE a réalisé un chiffre d'affaires de 50,0 M€ en 2018 contre 47,7 M€ en 2017, soit une hausse de 4,8 %. Au cours de l'exercice, la société a acquis puis absorbé (par fusion absorption rétroactive au 1^{er} février 2018) la société Telelabo. En 2017, la société avait acquis puis absorbé la société 3P Entreprise et avait réalisé l'acquisition de la branche pesage de la société Salbreux. Le bénéfice net de Precia Molen Service est de 2 928 K€, soit 5,9 % du chiffre d'affaires.

- 3) Le pôle international correspond aux implantations commerciales du Groupe dans l'Union Européenne (Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, Pologne et République Tchèque) et dans le reste du Monde (Brésil, Chine, Australie, Nouvelle-Zélande, Scandinavie, Maroc, Inde, Malaisie, Etats-Unis, Cote d'Ivoire et Burkina-Faso). En 2018, le chiffre d'affaires consolidé cumulé de ces différentes entités a été de 45,2 M€, en hausse de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Ces entités contribuent pour 35 % au résultat opérationnel consolidé, contre 36 % en 2017.

6 Investissements et recherche et développement

6.1 Investissements

Le Groupe Precia Molen a payé en 2018 les investissements suivants :

ACQUISITIONS	K€
Immobilisations incorporelles	234
Immobilisations corporelles	4 467
Actifs financiers	66
TOTAL	4 766

PRECIA SA a réalisé les investissements suivants :

ACQUISITIONS	K€
- Immobilisations incorporelles	201
- Immobilisations corporelles	1 110
- Immobilisations financières	-
TOTAL	1 310

6.2 Recherche-développement

La recherche développement représente 1,3 % du chiffre d'affaires consolidé et 3,2 % du chiffre d'affaires de PRECIA SA.

Les programmes de R&D ont été principalement consacrés :

- à la mise au point d'une nouvelle version d'un indicateur électronique de pesage programmable et d'un indicateur de électronique de pesage à usage immédiat,
- à l'intégration d'innovations mécaniques, électroniques ou logicielles ponctuelles dans différents produits, et
- au développement et à l'amélioration de solutions-métiers.

Au titre de 2018, aucune dépense n'est immobilisée.

7 Evènement important survenu depuis l'arrêté des comptes du 31/12/2018

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31/12/2018.

8 Ressources humaines et informations sociales

8.1 Emploi

Les salariés du Groupe PRECIA sont majoritairement basés en Europe (79 %) et plus particulièrement en France (59 %). Les salariés basés hors d'Europe représentent 21 % des effectifs.

ENTITE	TOTAL au 31/12/2018
PRECIA SA	298
PRECIA MOLEN SERVICE	399
PRECIA MOLEN INDIA	107
PRECIA MOLEN UK	55
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV	54
CAPI CI	46
PRECIA MOLEN MAROC	32
PRECIA MOLEN IRELAND	29
PRECIA MOLEN BELGIUM	27
PRECIA POLSKA	23
KASPO LAB	22
WEIGHPAC	15
PM SOUTH AUSTRALIA	15
PRECIA MOLEN AUSTRALIA	10
PRECIA MOLEN ASIA PACIFIC	9
VAHOSERVIS	7
ROWECON	7
CAPI BF	6
J&S WEIGHING SOLUTIONS	5
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA	4
PRECIA MOLEN BRASIL	4
PRECIA CZ	3
PRECIA MOLEN NINGBO	3
PRECIA MOLEN INC	1
TOTAL	1 181

Le Groupe PRECIA est composé à 16.5 % de femmes et 83.5 % d'hommes.

ENTITE	F	H
PRECIA SA	60	238
PRECIA MOLEN SERVICE	64	335
PRECIA MOLEN INDIA	3	104
PRECIA MOLEN UK	14	41
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV	8	46
CAPI CI	6	40
PRECIA MOLEN MAROC	1	31
PRECIA MOLEN IRELAND	5	24
PRECIA MOLEN BELGIUM	5	22
PRECIA POLSKA	4	19
KASPO LAB	8	14
WEIGHPAC	3	12
PM SOUTH AUSTRALIA	2	13
PRECIA MOLEN AUSTRALIA	2	8
PRECIA MOLEN ASIA PACIFIC	4	5
VAHOSERVIS	0	7
ROWECON	1	6
CAPI BF	1	5
J&S WEIGHING SOLUTIONS	1	4
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA	1	3
PRECIA MOLEN BRASIL	1	3
PRECIA CZ	0	3
PRECIA MOLEN NINGBO	0	3
PRECIA MOLEN INC	1	0
TOTAL	195	986

ENTITE	<26	26 à 44 ans	>44
PRECIA SA	17	119	162
PRECIA MOLEN SERVICE	21	178	200
PRECIA MOLEN INDIA	23	76	8
PRECIA MOLEN UK	2	12	41
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV	1	16	37
CAPI CI	1	25	20
PRECIA MOLEN MAROC	6	23	3
PRECIA MOLEN IRELAND	5	13	11
PRECIA MOLEN BELGIUM	3	8	16
PRECIA POLSKA	0	20	3
KASPO LAB	0	19	3
WEIGHPAC	2	5	8
PM SOUTH AUSTRALIA	3	4	8
PRECIA MOLEN AUSTRALIA	0	8	2
PRECIA MOLEN ASIA PACIFIC	2	5	2
VAHOSERVIS	1	4	2
ROWECON	2	0	5
CAPI BF	1	3	2
J&S WEIGHING SOLUTIONS	0	3	2
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA	1	1	2
PRECIA MOLEN BRASIL	0	2	2
PRECIA CZ	0	2	1
PRECIA MOLEN NINGBO	0	3	0
PRECIA MOLEN INC	1	0	0
TOTAL	92	549	540

A l'échelle du Groupe PRECIA MOLEN, les embauches de personnel sur la période ont été de 174 principalement en France (92 sur 174). Ces entrées de personnel correspondent à des embauches directes dans des structures existantes et à l'intégration de nouvelles entreprises et filiales au sein du Groupe Precia Molen sur l'année 2018.

13 licenciements ont été constatés au cours de l'année.

Pour l'année 2018, la somme des rémunérations dans le Groupe PRECIA MOLEN s'élève à 56 933 k€. Ce montant intègre la masse salariale ainsi que les dispositifs intéressant les salariés à la marche de l'entreprise.

La masse salariale de la société PRECIA S.A. pour 2018 se monte à 17 618 K€ contre 15 834 K€ en 2017.

8.2 Organisation du temps de travail

L'organisation du travail dans le Groupe PRECIA vise à mettre en place une organisation industrielle et commerciale performante, compétitive et réactive tout en respectant les attentes du personnel et la réglementation en vigueur.

L'organisation du temps de travail peut donc être évolutive selon les contraintes de production et de marché, et adapté aux exigences réglementaires locales.

L'absentéisme reste une question essentielle pour le Groupe PRECIA en ce qu'il peut désorganiser les plannings de production et de prestation de service et ainsi notre qualité de service de nos clients.

L'absentéisme à l'échelle du Groupe PRECIA s'élève à environ 6 jours par personne et par an.

8.3 Relations sociales

Les sociétés du Groupe Precia Molen s'attachent à entretenir les relations avec les personnels et leurs instances représentatives lorsqu'elles existent, conformément aux exigences locales et s'engagent à respecter l'ensemble des procédures obligatoire en matière d'information du personnel et de ses représentants.

Les différents axes de réflexion et de négociation menés au cours de l'année écoulée ont porté sur les éléments de rémunération collectifs et individuels, mais aussi les conditions d'hygiène et de sécurité.

Des accords collectifs ou plans d'action peuvent être conclus localement. Les accords collectifs ou plan d'action actuellement valides portent sur la durée du temps de travail, l'égalité homme-femme, la participation, l'intéressement, les dispositifs PEE PERCO, l'indemnité kilométrique pour les salariés qui réalisent les trajets domicile-travail en vélo et le régime de prise en charge des frais de santé.

8.4 Santé et sécurité

En matière de sécurité et de santé au travail, le Groupe PRECIA met en œuvre l'organisation et les moyens permettant de proposer à ses salariés des conditions de travail et de sécurité adaptées. Des organisations et des moyens particuliers sont en place sur les implantations où les risques sont les plus importants (sites de production, sites clients nécessitant la certification MASE).

A ce titre les situations à risques sont identifiées, puis les moyens permettant de réduire ceux-ci sont mis en œuvre (moyens matériels, formations, consignes de travail).

Le Groupe PRECIA compte aussi de nombreux collaborateurs qui sont amenés à se déplacer régulièrement sur les sites de ses clients. A cet égard, ces personnes peuvent bénéficier de formations sur la sécurité dans le cadre de ces interventions techniques.

Aucun accord collectif ne vient actuellement compléter cette organisation en matière de sécurité et de santé au travail.

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail sont calculés à l'échelle du Groupe PRECIA. Ceux-ci concernent presque exclusivement les sociétés menant des activités de production et de service en France.

Taux de gravité	1.18
Taux de fréquence	19.25
Nombre de maladie professionnelle	4

8.5 Formation

Les actions de formation mises en œuvre portent sur la connaissance des produits Precia Molen, les techniques de management, l'utilisation des outils informatiques, les techniques de production industrielle ainsi que la sécurité et la santé au travail.

A l'échelle du Groupe, 14 993 heures de formation ont été dispensées en 2018, dont 32 % sur des aspects sécurité et environnement.

8.6 Egalité de traitement

A l'issue de négociations avec les représentants du personnel, notamment au sujet de l'égalité femmes-hommes, différentes mesures concrètes ont été mises en œuvre et portent sur:

- Le recrutement,
- L'égalité salariale et la promotion interne, et
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Par ailleurs, la société PRECIA S.A. est signataire de la Charte du Club Entreprise et Handicap Ardèche.

De plus, une partie de la fabrication des nouveaux produits Ci5 et Ci20 est confiée à une structure permettant à des travailleurs handicapés de poursuivre leur parcours professionnel. Le Groupe PRECIA MOLEN entend ainsi participer à une meilleure prise en compte du handicap dans la société en soutenant des valeurs telles que la confiance, la cohésion et la solidarité.

8.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Les aspects essentiels des droits des travailleurs sont basés sur les normes internationales les plus exigeantes telles que celles de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) qui servent de base pour les politiques locales de management des ressources humaines.

Chaque entité du groupe Precia Molen mène son activité de manière autonome sur ces sujets.

9 Informations environnementales

9.1 Politique générale en matière environnementale

Les sites de production sont à l'origine de l'essentiel des nuisances environnementales. La société mère PRECIA S.A regroupe les plus grosses installations de production du Groupe PRECIA MOLEN. La société PRECIA S.A adopte une démarche volontariste en matière de protection de l'environnement. La mise en œuvre des moyens permettant de répondre aux exigences légales et normes applicables, la mise en œuvre de procédures de contrôle efficaces et l'amélioration durable des performances grâce à des actions ciblées font partie des actions menées pour diminuer l'impact environnemental de la société.

Des moyens permettant de prévenir les risques environnementaux et les pollutions sont mis en œuvre. Ceux-ci sont d'ordre techniques (utilisation d'équipement de sécurité, intégration des mesures de contrôle du risque à la conception des équipements et installations, gestion d'une zone de regroupement et de sécurisation des déchets), organisationnels (visites de terrain, audits, actions d'amélioration) et humains (formations sécurité et environnement, sensibilisation au tri des déchets, communication de bonnes pratiques).

Les risques environnementaux liés aux activités de Groupe PRECIA sont concentrés dans les activités de production. Pour couvrir le coût de ces risques, le site de production de PRECIA SA, qui est le principal site de production du groupe, dispose d'une couverture d'assurance spécifique prenant en compte l'ensemble de ses activités.

9.2 Pollution et gestion des déchets

Dans le but de prévenir et réduire les rejets dans l'air, l'eau et les sols, une attention particulière est apportée aux équipements de captage des polluants (choix des équipements, planning d'entretien), à l'entretien des machines-outils et la mise en œuvre d'équipements plus respectueux de l'environnement.

Les émissions de déchets sont essentiellement générées par les activités de la société PRECIA SA au sein de laquelle sont menées des activités de fabrication de produits. PRECIA SA génère la quasi-totalité des déchets émis par les sociétés dont les émissions de déchets sont consolidées. Les quantités de déchets émises par les autres entités consolidées sur le plan environnemental n'ont pu être consolidées (absence de données fiables).

Pour PRECIA SA, les émissions de déchets ainsi que la part valorisée (poids) sont mesurées annuellement. Des efforts significatifs ont été réalisés ces dernières années afin d'atteindre un niveau élevé et stable de valorisation pour l'ensemble des déchets issus de l'activité de la société PRECIA SA. Le taux de valorisation des déchets pour cette entité en 2018 est néanmoins en baisse à cause de travaux de rénovation du site qui ont eu pour effet de générer une grande quantité de déchets non valorisables.

Le taux de valorisation des déchets pour l'activité de PRECIA SA est ainsi de 79% pour cette année 2018. La quantité de DIB (Déchets Industriels Banals) est de 65 tonnes, pour une quantité totale de déchet de 518 tonnes.

Afin de maîtriser l'impact environnemental des matières consommées et des déchets générés par son activité, la société PRECIA SA centre ses efforts sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour le stockage et l'utilisation de produits chimiques, ainsi que pour le tri et la valorisation des déchets.

La collecte des déchets est réalisée aux différents points de production, dans des contenants spécifiquement adaptés. Suivant leur nature, les déchets sont regroupés et orientés vers des filières de traitement adaptées et conformes à la réglementation applicable.

La société PRECIA S.A. apporte une attention particulière au choix des filières de traitement de déchets afin d'atteindre un niveau de valorisation élevé.

La société PRECIA SA cherche également à faire appel à des prestataires locaux pour la collecte, le traitement et la valorisation de certains types de déchets dans le but de réduire l'impact environnemental lié au transport.

Les principales nuisances environnementales (sonores et visuelles) sont rencontrées sur les sites de production de PRECIA SA. A ce titre, une attention particulière est apportée à ce sujet afin de limiter l'impact de l'activité industrielle sur la population locale et les parties prenantes présentes autour des lieux d'activités de la société. Des mesures techniques (isolation phonique) et organisationnelles (horaires de fonctionnement) sont en place dans le but d'atteindre cet objectif.

Le Groupe PRECIA MOLEN ne dispose pas de service de restauration d'entreprise et n'est donc pas directement concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire. Néanmoins, un produit a été développé permettant à ses clients de lutter contre le gaspillage alimentaire en effectuant une pesée sélective des déchets issus de la restauration collective.

9.3 Utilisation durable des ressources

La mise en œuvre de programmes destinés à permettre une utilisation durable des ressources est un axe de travail du Groupe PRECIA, car elle permet de concilier un ensemble d'objectifs variés et de grandes importances tel que le respect de l'environnement (global mais aussi local), la réduction des coûts et la fédération des équipes autour de projets structurants qui peuvent porter sur les matières premières et l'énergie. Sur les sites de production, une attention particulière est par exemple apportée à la diminution des quantités de matières rebutées ainsi qu'à la quantité de déchets valorisés.

Année	2018
Eau (m ³)	7 635
Electricité (kWh)	2 468 371
Carburant et Fioul (L)	2 009 032
Gaz combustibles (kWh PCI)	1 647 201

NB : La consolidation des consommations d'eau et d'électricité pour les agences Precia Molen Service est limitée aux données chiffrées disponibles. Pour certaines agences, la consommation d'eau est intégrée dans les charges locatives et ne peut donc pas être identifiée (21 agences sur 59). Cela concerne également les consommations d'électricité (4 agences sur 59).

Les données environnementales présentées dans le tableau ci-dessus concernent les entités consolidées sur le plan environnemental (Precia SA, Precia Molen Service, Precia Molen UK, Precia Molen NL, Precia Molen Maroc et Precia Molen India).

Les consommations d'énergie sont principalement réalisées dans le cadre des activités des sociétés PRECIA SA et PRECIA MOLEN SERVICE (85 % de l'électricité, 91 % des Carburants et Fioul, 57 % du Gaz). Ces deux entités regroupent également 80 % de la consommation d'eau des sites consolidés sur le plan environnemental.

Les activités du Groupe PRECIA MOLEN n'impliquent pas l'utilisation des sols, hormis l'utilisation des surfaces nécessaires à l'implantation de bâtiments administratifs ou de production. Dans ce cas, les règles d'urbanisme et de protection de l'environnement font partie des éléments de constitution et de cadrage des projets de construction.

9.4 Changement climatique

Les activités directes du Groupe PRECIA MOLEN ne sont pas exposées aux conséquences du changement climatique et n'impactent pas significativement la biodiversité.

Néanmoins, le Groupe PRECIA MOLEN est attentif à ses émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci sont majoritairement liées à la production de chaleur (chauffage des bâtiments), au fonctionnement des équipements industriels et à l'utilisation du parc automobile des sociétés PRECIA SA et PRECIA MOLEN SERVICE. Les sources d'émissions sont entretenues et contrôlées périodiquement.

Un bilan des émissions de CO₂ est réalisé pour les seules activités de Groupe PRECIA MOLEN consolidées au niveau environnemental (voir chapitre 2). Ceci concerne donc les activités menées en France, au Pays-Bas, en Inde et au Maroc. Les énergies concernées par ce bilan énergétique sont les consommations d'électricité (process, éclairage, chauffage, climatisation), de carburant (pour les véhicules et engins) et de gaz (chauffage et process). Les données des activités au Royaume-Unis n'ont pas pu être prise en compte dans ce bilan (absence de données).

Année	2018
Emissions de CO₂ (Tonnes)	6 585
<i>Calculées selon la méthode Bilan Carbone[®] v8.1</i>	

Une analyse de cycle de vie d'un des produits de la gamme a été réalisée en 2018 dans le but d'identifier l'impact potentiel de celui-ci sur l'environnement et de faire évoluer nos connaissances sur ce sujet.

10 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

10.1 Impact territorial, économique et social de l'activité : Le Groupe et son tissu social

Au sein du Groupe PRECIA, la société PRECIA SA soutient les valeurs du sport comme l'esprit d'équipe et la solidarité, mais aussi l'effort et la récompense.

Ce soutien est illustré par son implication effective dans différentes épreuves sportives locales, telles que la course cyclo-sportive l'Ardéchoise, ou à des épreuves sportives féminines comme la Angel Mud Race.

La société PRECIA SA soutient également le théâtre de Privas et partage les valeurs communes qui existent entre la société et celui-ci : créativité, proximité et ouverture sur le monde.

L'enseignement des métiers du pesage est très important pour PRECIA SA qui est un des leaders mondiaux de ce métier et le premier fabricant français d'instruments de pesage. Ainsi, PRECIA SA supporte de nombreux lycées techniques ou écoles post-bac par le versement de la taxe d'apprentissage et des actions de mécénat.

La société PRECIA SA a de plus choisi de privilégier les circuits d'approvisionnement courts pour ses sous-traitants comme pour ses matières premières et marchandises. Ainsi, depuis l'exercice 2012, la société a internalisé la production de certains indicateurs électroniques de pesage auparavant fabriqués en Asie. Cette internalisation a été rendue possible par une rationalisation de la gamme et une analyse de la valeur approfondie.

La société PRECIA SA a également investi au cours de l'année dans la construction d'un nouveau bâtiment de production afin de renforcer la capacité de l'entreprise à répondre aux besoins de ses clients, mais également dans la construction d'un espace de restauration à destination des salariés.

Les déchets de bois issus de l'activité de PRECIA SA sont collectés par une entreprise qui transformera cette matière en plaquettes dans le but d'alimenter des chaufferies bois.

La société PRECIA SA est un acteur majeur sur son bassin économique originel auquel elle est très attachée et entend s'inscrire dans la durée, notamment en investissant dans les moyens de production.

10.2 Sous-traitants et fournisseurs

La société PRECIA SA fait appel, de manière ponctuelle, à des sous-traitants pour des pièces mécaniques partielles ou complètes ou encore pour certaines installations de machines. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une sous-traitance de spécialité et parfois de capacité qui vise à compléter les moyens de production disponibles ou encore les lieux de réalisation des services. Ceci concerne essentiellement les sites de production.

L'importance relative de la société PRECIA SA chez ces sous-traitants reste limitée. Des relations commerciales de partenaires très équilibrées ont été mises en œuvre avec les sous-traitants.

La plupart des sous-traitants sont choisis localement, de telle sorte que les exigences sociales et environnementales qu'ils doivent respecter soient au moins équivalentes à celle des sites de production basés en France.

10.3 Loyauté des pratiques

Le Groupe PRECIA entend placer son action dans le strict respect du droit et des réglementations. A ce titre, la lutte contre la corruption, le respect des embargos commerciaux et la lutte contre les paradis fiscaux sont invariablement intégrés dans son action commerciale, en particulier sur ses marchés internationaux.

Le Groupe PRECIA prend en compte, dans la conception de ces produits, les exigences réglementaires liées à la santé et la sécurité des utilisateurs finaux afin de proposer des produits performants et sûrs à ses clients.

10.4 Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe PRECIA n'a pas entrepris d'actions complémentaires en faveur des Droits de l'Homme.

11 Facteurs de risques

11.1 Risques liés aux conditions de marché

Notre activité se situe dans un secteur fortement concurrentiel. Le positionnement de la société sur le marché dépend de plusieurs facteurs, notamment de sa capacité d'innovation, de son offre commerciale de solutions complètes, de la qualité des produits, de la maîtrise des approvisionnements et de l'organisation de ses réseaux de vente et de service.

Une spécificité de notre métier est la contrainte réglementaire, qu'il s'agisse de la Métrologie Légale ou de la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX), à laquelle nous nous conformons par la mise en œuvre de notre Système Qualité, qui fait l'objet d'audits et de certifications par des organismes habilités à intervalles réguliers.

L'importance opérationnelle de la gestion informatique des données a conduit la société à être particulièrement vigilante quant à la sécurité de ses systèmes.

11.2 Risques liés à l'environnement financier

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché, mais dans des proportions limitées, et le Groupe a donc peu recours à des instruments financiers visant à réduire son exposition.

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands-comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible. Le client le plus important représentait 2,3 % du chiffre d'affaires en 2018 (2,2 % en 2017). Les dix premiers clients représentaient environ 6,5 % du chiffre d'affaires (7,7 % en 2017). De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

Le risque de liquidité correspond à la capacité financière du Groupe à faire face à ses engagements, lorsqu'ils arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses dettes à leurs échéances, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le risque de marché correspond aux risques de variations de taux d'intérêt et de change.

Concernant les taux d'intérêt, la politique du Groupe privilégie en général les emprunts à taux fixes (98% des emprunts du Groupe sont à taux fixes ou à taux variables swapés).

Le Groupe est par ailleurs assez faiblement exposé aux risques de change et a recours à des contrats à terme en présence de risques importants. Au 31 décembre 2018, la juste valeur de contrats de ventes à terme de devises (GBP et PLN) d'un nominal total de 2 202 K€ est de + 80 K€.

11.3 Risques de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 0,2 %, à comparer au score global de l'industrie : 4,5 %.

11.4 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

L'exposition aux risques financiers liés aux effets du changement climatique à court et moyen terme est faible.

11.5 Assurances

La société assure ses activités, avec l'assistance d'un courtier spécialisé, dans des conditions conformes aux standards de l'industrie.

12 Informations diverses

12.1 Charges somptuaires

En 2018, elles se sont élevées à 103 K€.

12.2 Principaux actionnaires

Conformément à la loi, nous vous informons que les principaux actionnaires de votre société sont :

	Participation	Droits de vote
Groupe ESCHARAVIL S.A.	De 33,33 à 50 %	De 50 % à 66,67 %
Famille ESCHARAVIL	De 0 à 5 %	De 5 à 10 %
Escharavil MC	De 5 à 10 %	De 5 à 10 %
Lazard Frères Gestion SAS	De 5 à 10 %	De 0 à 5 %
Invesco Advisers, Inc.	De 5 à 10 %	De 0 à 5 %
Nombre total de droits de vote		831 958

Aucune modification significative dans la détention du capital n'est intervenue au cours de l'exercice.

12.3 Détention d'actions PRECIA SA par elle-même

Au 31/12/2018, PRECIA SA détenait 32 663 de ses propres actions, soit 5,7 % du capital ; le coût d'acquisition de ces actions est de 3 154 K€ ; la valeur de marché à la fin de l'exercice est de 5,5 M€.

12.4 Inventaire des valeurs mobilières

Au 31/12/2018, PRECIA et PRECIA MOLEN SERVICE ne détiennent pas de valeurs mobilières de placement. Les placements de liquidité à court terme sont réalisés sous forme de Dépôt à Terme et Comptes à Terme (D.A.T & C.A.T.) auprès de grandes institutions bancaires françaises mais aussi sous forme de comptes bancaires courant rémunérés.

12.5 Délais de paiement des clients

Au 31/12/2018, la décomposition par échéances de la balance client de PRECIA SA était la suivante : (en K€)

Echéance dans 91 jours ou plus	250
Echéance dans 61 à 90 jours	316
Echéance dans 31 à 60 jours	3 914
Echéance dans 1 à 30 jours	4 931
0 à 30 J de retard	2 158
31 à 60 Jours de retard	769
61 à 89 Jours de retard	589
> à 90 Jours de retard	4 760
Total	17 688

Le total des retard s'élève à 8 276 K€ TTC, soit 15,3 % du chiffre d'affaires HT, et représente un total de 3 707 factures, dont :

- 1 252 factures correspondant aux retards supérieurs à 0 à 30 jours
- 429 factures correspondant aux retards de 31 à 60 jours
- 268 factures correspondant aux retards de 61 à 89 jours
- 1 758 factures correspondant aux retards supérieurs à 90 jours

Le délai de paiement utilisé est celui indiqué sur les factures.

12.6 Délais de paiement des fournisseurs

Au 31/12/2018, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de PRECIA SA était la suivante : (en K€)

Echéances échues depuis 91 jours ou plus	396
Echéances échues depuis 61 à 90 jours	21
Echéances échues depuis 31 à 60 jours	107
Echéances échues depuis 1 à 30 jours	288
Echéance échue le 31/12/2018	117
Echéances de 1 à 30 jours	2 955
Echéances de 31 à 60 jours	1 947
Echéances de 61 à 90 jours	223
Echéances de 91 jours ou plus	786
Total	6 840

Le total des échéances échues s'élève à 930 K€ TTC, soit 2,5 % des achats TTC, et représente un total de 447 factures, dont :

- 164 factures correspondant à des échéances échues depuis 91 jours ou plus
- 23 factures correspondant à des échéances échues depuis 61 à 90 jours
- 63 factures correspondant à des échéances échues depuis 31 à 60 jours
- 158 factures correspondant à des échéances échues depuis 1 à 30 jours
- 39 factures correspondant à des échéances échues le 31/12/2018

Le délai de paiement utilisé est celui indiqué sur les factures.

12.7 Participation des salariés au capital

Au 31/12/2018, la part de capital détenue par les salariés sous forme de gestion collective est de 2,8 %.

12.8 Informations concernant les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société au cours de l'année écoulée

Au cours de l'exercice écoulé, les dirigeants et leurs proches n'ont effectué aucune des opérations suivantes sur les titres de la société : acquisitions, cessions, souscriptions, échanges de titres, transactions opérées sur les titres au moyen d'instruments financiers à terme.

12.9 Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- L'application des décisions du Directoire, et
- La fiabilité des informations financières.

Conformément à l'article L225-100-3, la structure du capital vous est présentée dans le rapport de gestion.

L'organisation du contrôle interne au sein de notre groupe est basée sur :

- Une définition claire des objectifs,
- Une maîtrise documentaire,
- Une organisation cohérente, et
- Un processus de surveillance et d'amélioration.

Nous avons aussi complété ce dispositif d'une analyse des risques liés à notre activité. Ainsi, nous avons identifié six principales natures de risques :

- Les risques industriels
- Le risque technologique
- Le risque fournisseur
- Le risque matière première
- Le risque client
- Le risque informatique

12.9.1 Les risques industriels

Le Directeur et le Responsable Qualité–Sécurité–Environnement ont notamment pour fonction d’analyser ces risques, de définir et mettre en place les actions de prévention les plus adaptées.

Notre démarche de prévention, traduite dans un système documentaire maîtrisé, implique l’ensemble du personnel.

Le risque incendie

La nature de nos activités et les caractéristiques des locaux ne sont pas de nature à favoriser particulièrement l’apparition du risque incendie. En premier lieu, nos agences commerciales sont de petites structures, par ailleurs, les sites industriels de Privas et Veyras sont constitués de plusieurs bâtiments dispersés. Cette dispersion a, par nature, valeur de protection incendie.

Des mesures de prévention sont néanmoins prises.

Pour les sites industriels de Veyras et Privas :

- Le stockage des produits inflammables est assuré sur le site de Veyras dans un bâtiment indépendant et adapté. Ce local est équipé d’un dispositif d’extinction automatique.
- Les Déchets Industriels Spéciaux, parmi lesquels des déchets inflammables sont stockés sur une aire couverte, réservée à cet usage et disposant d’un dispositif de rétention protégé.
- Des locaux sensibles disposent d’un système de détection et d’alerte automatique. Pour répondre aux déclenchements de ce dispositif, un service d’astreinte est organisé.
- La quantité de produits inflammables présente dans les ateliers est réduite au niveau minimum compatible avec les exigences de production.
- L’installation d’extinction bénéficie de la certification Q4 du 29 mars 2012 de l’APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d’Assurance de Dommages). Les extincteurs qui constituent cette installation sont vérifiés périodiquement par des moyens internes et par un organisme agréé.
- Un permis de feu est nécessaire pour tous les travaux concernés.
- Des formations à l’utilisation des extincteurs sont organisées.

Pour l’ensemble des sites :

- Les installations d’extincteurs sont conformes au code du travail et bénéficient d’une vérification périodique par un organisme agréé.
- Les installations électriques font l’objet d’une vérification annuelle. Les actions pouvant résulter de ces vérifications sont programmées et suivies.

Les risques et impacts environnementaux

En matière d’environnement, PRECIA est soumis au régime de déclaration. L’impact environnemental de nos activités industrielles demeure faible.

Le stockage de produits et de déchets dangereux est réalisé dans un lieu aménagé à cette fin. Il dispose d’un équipement de rétention. Les déchets sont évacués par un prestataire répondant aux exigences réglementaires relatives à leur transport et à leur élimination.

PRECIA conduit des actions afin de limiter sa consommation énergétique et en particulier les hydrocarbures. Le site industriel de Veyras est équipé d’un système de gestion centralisée des moyens de chauffage et climatisation. L’utilisation de ce système permet de réduire les consommations d’électricité et de fuel.

L’évolution des procédés de fabrication prend en compte les enjeux environnementaux et en particulier la consommation énergétique des équipements. Le prélèvement en ressources naturelles et en particulier de l’eau fait également l’objet de toutes les attentions. Des mesures techniques de réduction de la consommation d’eau ont été prises ces dernières années.

Les risques pour la santé et la sécurité des salariés

Notre politique en matière de santé et de sécurité au travail, nous conduit à :

- Analyser les risques :

L’analyse des risques, traduite dans un document unique par établissement, est réalisée et annuellement révisée pour chaque agence commerciale et site de production.

- Sensibiliser et former :

Des actions de sensibilisation sont menées en fonction des évolutions de réglementations, la mise en œuvre de nouveaux moyens de travail, des situations rencontrées dans les ateliers et sur la base du programme annuel de prévention des risques.

Les formations obligatoires à la sécurité sont réalisées. Ainsi les conducteurs de chariots, les utilisateurs de plate-forme élévatrice mobile, les personnels intervenant sur les installations électriques bénéficient de formations adaptées. Nous conduisons également des actions de formation pour l’utilisation des extincteurs, les vérifications techniques internes de sécurité. Nous disposons de Sauveteurs Secouristes du Travail formés. Des formations complémentaires peuvent être menées en fonction des besoins.

- Privilégier le principe de protection collective :

Des dispositifs d’aspiration de polluants atmosphériques sont vérifiés périodiquement. Ils concernent notamment les activités soudure, de peinture et de coulage de béton.

- Substituer aux produits dangereux des produits présentant moins de risques :

Bien que notre entreprise utilise peu de produits dangereux, nous analysons le risque chimique. Comme suite à cette analyse, nous avons réalisé des substitutions de produits. Ainsi, les produits les plus dangereux pour la santé (produits CMR) ne peuvent être utilisés lors des activités menées par PRECIA.

- Mettre en place les Equipements de Protection Individuelle les mieux adaptés :

Des postes de travail sont soumis à l'obligation d'utilisation d'équipements de protection individuelle, tels que les vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants, casques, protections faciales et respiratoires, protections auditives...

- Assurer l'adéquation et la maintenance des équipements de travail :

Sur nos sites de Privas et Veyras, une maintenance préventive des équipements et installations est réalisée. Les installations électriques, les équipements et accessoires de levage et de manutention sont vérifiés périodiquement.

- Communiquer les consignes et règlement :

Sur nos sites de production, le règlement intérieur, des consignes concernant les accidents du travail, l'interdiction de fumer, l'utilisation des équipements de protection individuelle... sont affichés.

12.9.2 Le risque technologique

Le risque « réglementaire » est lié à notre activité :

Les produits de PRECIA sont soumis à deux réglementations particulières : la réglementation relative à la Métrologie Légale (ML) et la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX).

Afin de prévenir les risques relatifs à ces réglementations, PRECIA a pris les mesures suivantes :

- Mise en œuvre du Système de Management de la Qualité, certifié par le Bureau Veritas, l'AFAQ (ou des organismes équivalents pour les filiales étrangères), ainsi que par les deux organismes notifiés par l'état, à savoir, le LNE pour la Métrologie Légale et le LCIE pour les Atmosphères Explosibles (ATEX).
- Nomination de deux Experts (un dans chaque domaine) qui ont pour mission le maintien du niveau de connaissance requis dans ces domaines pour concevoir, fabriquer, vendre et vérifier, ou réparer le cas échéant, des produits conformes à ces réglementations.
- La qualification de personnels spécialisés (ainsi que le suivi de leur qualification) dans certaines tâches relatives à ces réglementations. Ces qualifications font l'objet de procédures formalisées :
 - o Les vérificateurs habilités (ML),
 - o Les réparateurs habilités (ML) via Precia Molen Service; et
 - o Les opérateurs ATEX.
- La vérification ou l'étalonnage des moyens de mesure, de contrôle, et d'essais concernés par la réglementation est assurée. Ainsi, les masses de contrôle, les instruments de mesures électriques, de longueurs, etc. sont étalonnés périodiquement dans des laboratoires certifiés COFRAC.
- La sauvegarde de documents relatifs aux produits soumis à ces réglementations est assurée.

12.9.3 Le risque fournisseur

Le risque fournisseur est maîtrisé.

Nous avons un nombre suffisant de fournisseurs gérés par le service Achats. Nos dispositions permettent de remplacer rapidement un fournisseur défaillant.

Tous les fournisseurs sont évalués 2 fois par an sur leur capacité à fournir le service ou le produit demandé. Cette évaluation est formalisée dans une procédure.

Certains articles sont développés par des fournisseurs selon nos cahiers des charges. Nous avons un dossier complet sur ces articles qui nous permet de changer de fournisseur rapidement, si cela devient nécessaire.

12.9.4 Le risque matière première

Les instruments de pesage que nous fabriquons et vendons sont constitués d'éléments en acier, en matière plastique et de composants électroniques. Ces différents éléments sont sujets à des fluctuations de coûts.

Afin de maîtriser le risque matière, la surveillance des coûts et la disponibilité sont réalisées sous la responsabilité du Directeur de la Production et des Achats, qui peut être amené à décider d'actions de stockage à titre préventif.

12.9.5 Le risque client

Le risque client est lui aussi assez faible, compte tenu de la dispersion de notre clientèle : aucun de nos clients ne dépasse 4 % de notre chiffre d'affaires.

12.9.6 Le risque informatique

Le risque matériel est diminué par deux facteurs :

- Les matériels informatiques sont choisis parmi des matériels professionnels certifiés,
- Les matériels informatiques font l'objet de contrats de maintenance adaptés.

Le risque logiciel est maîtrisé par le fait que seul le service Informatique est habilité pour acheter, tester, mettre en service et faire évoluer les logiciels.

Les « sources » des logiciels ainsi que leur licence d'exploitation sont conservées par le service informatique, de façon sécurisée.

Le risque sur les données :

L'ensemble des moyens informatiques est architecturé en réseau.

Les données sont centralisées et sécurisées. Les sauvegardes sont réalisées conformément à notre « procédure de maîtrise des données informatiques ».

L'organisation et les moyens techniques mis en place assurent un niveau de sécurité élevé de notre système informatique.

L'identification de nos risques principaux est complétée d'une analyse des conséquences potentielles, et d'actions entreprises pour diminuer notre exposition.

La gestion des risques et leur surveillance sont intégrées à notre Système de management de la Qualité.

Des actions de sensibilisation, de formation - voire de qualification -, de veille réglementaire sont menées de façon régulière.

Nous sommes toutefois conscients que le contrôle interne ne fournit pas une garantie absolue contre tout dysfonctionnement.

13 Procédures de Contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

L'Information Financière est diffusée sous le contrôle du Président du Directoire, qu'il s'agisse des communiqués de presse, du rapport de gestion, des comptes annuels et semestriels ou du rapport financier annuel.

13.1.1 L'organisation comptable du groupe

La Direction Administrative et Financière assure les missions relatives à l'élaboration et au contrôle des données comptables et financières du Groupe.

- elle assure la production des comptes consolidés du groupe et des comptes sociaux de PRECIA SA dans des délais répondant aux obligations légales,
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel,
- elle produit le reporting mensuel de gestion, en assurant la coordination des différentes entités, et
- elle est responsable des processus et des systèmes d'informations comptables.

Chaque filiale a son organisation comptable propre, adaptée à son organisation ; les principales filiales utilisent un système d'information intégré. Les comptes consolidés sont réalisés en interne grâce à un logiciel dédié sous la supervision de la direction financière.

13.1.2 Le reporting comptable

Toutes les entités du Groupe sont associées au processus budgétaire annuel. La fréquence de reporting est mensuelle et toutes les filiales font l'objet de revues opérationnelles régulières.

Les comptes sociaux des principales filiales et les informations annexes utilisées pour les consolidations semestrielles et annuelles sont certifiés par les auditeurs externes locaux. De plus, les dirigeants de chaque filiale signent chaque semestre une lettre d'affirmation, à l'attention des auditeurs lorsqu'il y en a, qui les engage à une transparence totale.

13.1.3 Le référentiel et les méthodes comptables du Groupe

Le Groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel comptable « IFRS » (International Financial Reporting Standards).

Tout changement de principes comptables est préalablement validé par les commissaires aux comptes.

13.1.4 La planification des procédures d'arrêtés semestriels.

Pour coordonner au mieux les arrêtés comptables semestriels, le Groupe diffuse des instructions d'audit, qui incluent notamment la procédure de consolidation groupe et le planning de remontée des informations requises.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent chaque semestre, à fin juin sous la forme d'un examen limité, et en fin d'année par un audit complet des comptes. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient compléter le processus de contrôle interne ; le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Administrative et Financière.

14 Perspectives d'avenir

Le carnet de commandes du Groupe est en nette progression en ce début d'exercice 2019 malgré l'absence d'acquisition significative récente. En conséquence, le groupe poursuivra sa croissance avec un chiffre d'affaires attendu qui devrait se situer au-delà de l'objectif initialement fixé à 135 M€ pour 2019 dépassant d'ores et déjà l'objectif 2020 fixé dans le plan d'affaires du groupe.

Le Groupe poursuit par ailleurs aussi la refonte de ses systèmes de gestion informatisés avec le déploiement de son ERP global à l'international.

Dans le contexte de taux d'intérêts qui restent bas et avec une amélioration de sa trésorerie brute, le Groupe reste très intéressé par des opportunités de croissance externe dans les activités de service, pour de nouveaux produits ou pour un développement sur de nouvelles zones géographiques.

Si l'environnement économique est toujours incertain, avec des risques de crises cycliques ; le Groupe Precia Molen est stable et fort, il a les ressources pour continuer son développement, créer de nouveaux emplois et générer de nouvelles opportunités pour ses employés.

15 Attestation

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport

de gestion joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Privas, le 12 avril 2019

Le Président du Directoire

René COLOMBEL

PRECIA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
GHD, 3 cour du Midi
CS 30259, 69287 Lyon Cedex 02

RM CONSULTANTS ASSOCIES
36 rue Jean Jullien Davin – BP105
26904 Valence Cedex 9

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale de la société Precia SA
PRECIA SA
104 route de Pesage
07000 VEYRAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PRECIA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Procédures convenues sur les comptes annuels 2017 de la filiale irlandaise ;
- Procédures convenues sur les comptes annuels 2017 de la filiale ivoirienne.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « VI Première application d'IFRS 16 » de l'annexe des comptes consolidés concernant l'application de la norme IFRS16 sur les contrats de location.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évolution des modalités de test de dépréciation des goodwills : allocation à un groupe d'UGT

Dans les états financiers, les notes explicatives sur les goodwills sont les suivantes : 1.3.1 « Regroupements d'entreprises et goodwills », 1.5.2 « Goodwills et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie » et 2.1.1 « Goodwills ».

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwills. Ces goodwills correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et des passifs acquis. Chaque goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT.

La direction s'assure à la clôture de chaque exercice, que la valeur comptable des goodwills, figurant au bilan consolidé pour un montant de 18,4 millions d'euros n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Une perte de valeur jugée définitive conduirait à comptabiliser une dépréciation des goodwills concernés.

L'allocation des goodwill aux UGT a évolué en 2018. Ils sont dorénavant testés au niveau de deux groupes d'UGT et non plus au niveau des 18 UGT individuelles :

- Un groupe (17,5 M€ de goodwills) unissant les UGT liées par la commercialisation des mêmes produits, sous la même marque, suivies de façon commune par le décideur opérationnel et bénéficiant des services du groupe,
- l'autre groupe (0,9 M€ de goodwills) unissant les UGT liées par la commercialisation de produits qui ne sont pas ceux de la marque Précia.

Les critères conduisant à grouper des UGT pour les besoins des tests de dépréciation des goodwill reposent largement sur une appréciation de la direction. Les groupes d'UGT ont été définis conformément au regard porté par la direction générale du groupe sur son reporting interne. Un groupe d'UGT a été constitué à chaque fois que les synergies liées au regroupement d'entreprises sont attendues au niveau de ce groupe d'UGT.

La valeur recouvrable des goodwill correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des actifs composant l'UGT ou le groupe du UGT.

Nous avons considéré que l'évolution de l'allocation des goodwill aux groupes d'UGT constitue un point clé de l'audit en raison de la part du jugement de la direction dans la définition de cette allocation et la sensibilité du test de dépréciation des goodwill à la définition des UGT.

Notre réponse :

Les travaux menés ont consisté principalement à apprécier:

- la cohérence, au regard de notre connaissance du groupe, de la documentation produite par la direction du groupe pour justifier l'allocation des goodwill à une UGT ou un groupe d'UGT ;
- la cohérence des UGT à partir desquelles les goodwill sont testés avec le niveau auquel les décisions opérationnelles sont prises, par entretien avec la direction du groupe ;
- la pertinence de l'information détaillée en annexe concernant l'évolution de l'allocation des goodwill aux UGT.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PRECIA SA par l'assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour le cabinet RM Consultants.

Au 31 décembre 2018, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et RM Consultants étaient dans la 5^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Valence, le 30 avril 2019

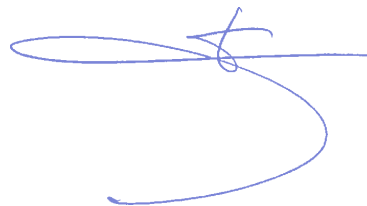
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Natacha Pélisson

RM CONSULTANTS ASSOCIES



Nicanor Ricote



PRECIA SA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 2 200 000 €
Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage
386 620 165 R.C.S. AUBENAS

Comptes consolidés 2018

I COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 2018
(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	3.1	129 932	124 088
Achats consommés		(30 541)	(29 339)
Charges de personnel	3.2.1	(56 933)	(53 918)
Charges externes	3.2.2	(24 965)	(23 943)
Impôts et taxes		(1 493)	(1 789)
Amortissements	3.2.2	(5 841)	(5 641)
Variation des stocks en cours et produits finis		51	610
Autres produits d'exploitation		947	859
Autres charges d'exploitation		(196)	(71)
Résultat opérationnel		10 961	10 856
Produits de trésorerie et équivalents		398	378
Coût de l'endettement financier brut		(328)	(408)
Coût de l'endettement financier net	3.3	70	(30)
Gains et pertes sur taux de change		(174)	(397)
Charge d'impôt sur le résultat	3.4	(4 208)	(3 669)
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 649	6 760
Intérêts ne conférant pas le contrôle		557	565
Part du Groupe		6 091	6 196
Résultat de base par action et dilué (en euro)	2.10	11,1	11,3

II TABLEAU DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(En milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 649	6 760
Ecart de conversion	(73)	(227)
Ecart actuariel	(1 282)	-
Actifs disponibles à la vente	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, part du Groupe, hors entités mises en équivalence	(1 355)	(227)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors entités mises en équivalence		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	(1 355)	(227)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(38)	(102)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 392)	(329)
Total des produits et charges de la période	5 256	6 431

III BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018
(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2018	31/12/2017	01/01/2017
Actifs non courants :				
Goodwills	2.1.1	18 441	18 085	13 792
Autres Immobilisations incorporelles	2.2 et 2.3	756	666	892
Droits d'utilisation	2.2 et 2.3	5 691	6 628	7 361
Immobilisations corporelles	2.2 et 2.3	19 898	17 884	15 868
Actifs financiers		870	700	486
Impôts différés actif	2.9	1 365	1 341	997
Total		47 022	45 304	39 395
Actifs courants :				
Stocks et en-cours	2.5	16 537	16 796	15 835
Créances clients et autres créances	2.6	31 463	32 896	29 440
Créance d'impôt exigible		1 061	1 195	971
Autres débiteurs	2.7	3 361	2 513	2 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8	25 986	27 869	24 950
Total		78 407	81 269	73 479
Total général		125 429	126 573	112 874

Passif	Notes	31/12/2018	31/12/2017	01/01/2017
Capitaux propres :				
Capital	2.10	2 200	2 200	2 200
Prime d'émission, de fusion, d'apport		4 487	4 487	4 487
Réserves consolidées		52 582	49 014	50 386
Actions propres	2.10	(3 154)	(1 296)	(1 296)
Résultat consolidé part du Groupe		6 091	6 196	-
S/Total Capitaux propres attribuables au Groupe		62 206	60 600	55 777
Intérêts ne conférant pas le contrôle :				
Dans les réserves	2.11	2 936	2 311	2 133
Dans les résultats		557	565	-
Total Capitaux propres		65 699	63 477	57 910
Passifs non courants :				
Provisions long terme	2.13	3 291	2 478	2 145
Dettes financières long terme	2.12	8 642	11 851	8 233
Dettes de location long terme	2.12	3 852	4 779	5 579
Autres passifs non courants		10	-	1
Total		15 795	19 109	15 958
Passifs courants :				
Dettes financières court terme hors location financière	2.12	6 689	6 175	4 159
Dettes de location court terme	2.12	2 225	2 242	2 212
Dettes fournisseurs et autres dettes		9 961	10 899	10 753
Passif d'impôt exigible		238	363	-
Autres passifs courants	2.14	24 823	24 309	21 882
Total		43 936	43 988	39 006
Total général		125 429	126 573	112 874

IV TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
(En milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat de la période	Intérêts ne conférant pas le contrôle	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2016	2 200	4 487	(1 296)	44 949	5 717	2 149	58 206
Retraitements IFRS 16				(280)		(16)	(296)
Affectation du résultat antérieur				5 717	(5 717)		
Capitaux propres au 01/01/2017	2 200	4 487	(1 296)	50 386	-	2 133	57 910
Dividendes versés				(1 134)		(53)	(1 187)
Actions propres				-			-
Ecart actuariels				(227)		(102)	(329)
Ecart de conversion				(54)		376	322
Variation de périmètre				42		(42)	
Autres variations					6 196	565	6 760
Résultat de la période							
Capitaux propres au 31/12/2017	2 200	4 487	(1 296)	49 014	6 196	2 876	63 477
Dividendes versés					(1 321)	(141)	(1 462)
Affectation du résultat antérieur				4 875	(4 875)		
Actions propres			(1 859)				(1 859)
Ecart actuariels				(1 282)		-	(1 282)
Ecart de conversion				(73)		(38)	(110)
Variation de périmètre				(10)		-	(10)
Autres variations				59		239	297
Résultat de la période					6 091	557	6 649
Capitaux propres au 31/12/2018	2 200	4 487	(3 154)	52 582	6 091	3 493	65 699

V TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Opérations d'exploitation		
Résultat avant impôts, dividendes, intérêts, amortissements, dépréciation et cessions d'actifs (*)	16 676	16 408
Variation du besoin en fonds de roulement	(340)	(1 152)
Intérêts payés	(222)	(231)
Impôt sur le résultat payé	(4 226)	(3 973)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 888	11 052
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(234)	(116)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 467)	(4 807)
Acquisitions d'immobilisations financières	(66)	(212)
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	19	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles	357	294
Produits de cessions d'immobilisations financières	-	31
Produits de cessions de titres de participation	163	-
Acquisition de minoritaires et de filiales, nette de trésorerie acquise	(1 115)	(4 911)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(5 341)	(9 721)
Opérations de financement		
Augmentation de capital dans les filiales	102	-
Rachats et reventes d'actions propres	(1 859)	-
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	1 082	9 822
Remboursement de dettes de loyers	(2 565)	(2 536)
Remboursements d'emprunts	(5 236)	(4 058)
Dividendes versés	(1 462)	(1 329)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	(9 938)	1 899
Impact des variations de taux de change	(20)	(118)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	(3 411)	3 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	27 624	24 512
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	24 213	27 624
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 411)	3 112

(*) – Des détails vous sont présentés en note §VI4.

VI PREMIERE APPLICATION D'IFRS 16

Dans l'exercice considéré, le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 Contrats de location (telle que publiée par l'IASB en janvier 2016) avant sa date d'entrée en vigueur.

La norme IFRS 16 instaure de nouvelles dispositions ou modifie les dispositions en matière de comptabilisation des contrats de location. Elle apporte des modifications importantes à la comptabilisation par le preneur en supprimant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement et en ajoutant l'obligation de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début pour tous les contrats de location, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

L'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur les états financiers consolidés du Groupe est décrite ci-dessous.

La date de première application d'IFRS 16 pour le Groupe est le 1er janvier 2018.

Le Groupe a appliqué IFRS 16 selon une approche rétrospective intégrale avec retraitement des informations comparatives.

IFRS 16 change la façon pour le Groupe de comptabiliser les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17 et dont les engagements étaient présentés hors bilan.

En appliquant IFRS 16 à tous les contrats de location, sauf ceux mentionnés plus loin, le Groupe :

- a) comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans l'état consolidé de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;
- b) comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives dans l'état consolidé du résultat net;
- c) présente dans le tableau de flux de trésorerie le remboursement du principal de la dette de location dans les activités de financement et les intérêts dans les activités d'exploitation.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36 dépréciation d'actifs. Cette disposition remplace la règle antérieure consistant à comptabiliser une provision au titre des contrats de location déficitaires.

Le Groupe a choisi de comptabiliser une charge locative de façon linéaire, comme le permet IFRS 16, pour les contrats de location à court terme, soit ceux d'une durée de 12 mois ou moins, et pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5000 €). Cette charge est présentée dans le poste Charges externes de l'état consolidé du résultat net.

En ce qui a trait aux actifs détenus auparavant en vertu d'un contrat de location-financement, la principale différence entre IFRS 16 et IAS 17 réside dans l'évaluation des garanties de valeur résiduelle données à un bailleur par un preneur. Selon IFRS 16, le Groupe doit comptabiliser dans son obligation locative seul le montant qu'il s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, plutôt que le montant maximum garanti, comme l'exigeait IAS 17. Ce changement n'a eu aucun effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Incidence sur les comptes de résultat 2018 et 2017

Impact IFRS 16 sur le compte de résultat (En milliers d'euros)	2018 Impact IFRS 16	2017 Impact IFRS 16
Charges externes	2 731	2 630
Amortissements	(2 561)	(2 420)
Résultat opérationnel	170	210
Coût de l'endettement financier brut	(168)	(177)
Coût de l'endettement financier net	(168)	(177)
Charge d'impôt sur le résultat	(1)	(11)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2	22
Intérêts ne conférant pas le contrôle	(1)	(2)
Part du Groupe	1	20
Résultat de base par action et dilué (en euro)	0,0	0,0

Les charges locatives n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement se détaillent de la manière suivante :

	2018	2017
Charges se rapportant à des contrats à court terme	908	851
Charges se rapportant à des contrats dont le sous-jacent est de faible valeur	159	284
Charges se rapportant aux paiements de loyers variables	748	789

Incidence sur l'actif, le passif et les capitaux propres au 01/01/2017

	01/01/2017 (IAS 17)	Impact IFRS 16	01/01/2017 retraité
Droits d'utilisation (*)	-	7 361	7 361
Immobilisations corporelles	15 980	(113)	15 868
Impôts différés actifs	867	130	997
Total actifs non courants impactés par IFRS 16	16 847	7 378	24 226
Réserves consolidées	44 949	(280)	44 669
Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les réserves	1 868	(16)	1 852
Total capitaux propres impacté par IFRS 16	46 817	(296)	46 521
Dettes financières long terme	8 280	(47)	8 233
Dettes de location long terme	-	5 579	5 579
Total Passifs non courants impactés par IFRS 16	8 280	5 531	13 811
Dettes de location financement court terme	69	(69)	-
Dettes de location court terme	-	2 212	2 212
Total passifs courants impactés par IFRS 16	69	2 143	2 212
Total passif impacté par IFRS 16	55 166	7 378	62 544

(*) Des détails sur la ventilation des droits d'utilisation par catégorie d'actif sous-jacent vous sont présentés en note 2.2

Incidence sur l'actif, le passif et les capitaux propres au 31/12/2017

	31/12/2017	Impact IFRS 16	31/12/2017 retraité
Droits d'utilisation	-	6 628	6 628
Immobilisations corporelles	17 976	(92)	17 884
Impôts différés actifs	1 222	119	1 341
Total actifs non courants impactés par IFRS 16	19 198	6 655	25 853
Réserves consolidées	49 292	(279)	49 014
Résultat consolidé part du Groupe	6 176	20	6 196
Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les réserves	2 327	(16)	2 311
Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les résultats	562	2	565
Total capitaux propres impactés par IFRS 16	58 358	(272)	58 086
Dettes financières long terme	11 883	(32)	11 851
Dettes de location long terme	-	4 779	4 779
Total Passifs non courants impactés par IFRS 16	11 883	4 747	16 630
Dettes de location financement court terme	62	(62)	-
Dettes de location court terme	-	2 242	2 242
Total passifs courants impactés par IFRS 16	62	2 180	2 242
Total passif impacté par IFRS 16	70 303	6 655	76 958

L'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie nets mais n'a eu une incidence que sur la présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie du Groupe. Conformément à IFRS 16, les preneurs doivent présenter :

- les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme, les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives dans les activités d'exploitation (le Groupe a inclus ces paiements dans les paiements à des fournisseurs);
- les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur l'obligation locative soit dans les activités d'exploitation, soit dans les activités de financement, comme le permet IAS 7 (le Groupe a choisi d'inclure les intérêts versés dans les activités d'exploitation);
- les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative dans les activités de financement. En vertu d'IAS 17, tous les paiements au titre de contrats de location simple étaient présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. En conséquence, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 2 565 K€ (2 536 K€ au 31 décembre 2017) et les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement ont diminué du même montant. Le montant total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'élève à 2 733 K€.

VII ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018
(En milliers d'euros)

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance du 12 Avril 2019.

Faits caractéristiques de la période :

En janvier 2018, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de la branche Humidimètres de la société Télé Labo SARL.

En octobre 2018, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Australia, a racheté les activités de la société Adelaide Weighing, basée en Adelaide, en Australie méridionale. Les activités ont été intégrées à une filiale nouvellement créée (Precia Molen South Australia), en collaboration avec l'actuel propriétaire et directeur général d'Adelaide Weighing qui en détient 25 %.

Evènements post clôture :

Aucun évènement post clôture n'est à mentionner.

1 Principes de consolidation et méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers sont présentés conformément à IAS 1.

1.1 Périmètre de consolidation

1.1.1 Périmètre de consolidation

Identification	SIREN	% détenu
PRECIA S.A., 07 000 Privas	386 620 165	Société Mère
Precia Molen Service S.A.S, 07 000 Privas	349 743 179	99,99
Molen BV, Breda	Pays-Bas	100,00
Precia Molen Nederland BV, Breda	Pays-Bas	100,00
MOLEN BELGIUM NV, Puurs	Belgique	100,00
Precia Molen UK Ltd, Dunfermline	Royaume-Uni	100,00
Rowecon, Sheffield	Royaume-Uni	100,00
Precia Polska Sp.z.o.o., Cracovie	Pologne	100,00
Kaspo Lab, Gdansk	Pologne	100,00
Precia Molen CZ S.r.o., Prague	République Tchèque	100,00
Vahoservis s.r.o, Brno	République Tchèque	100,00
Precia Molen Maroc SARL, Casablanca	Maroc	60,00
Precia Molen Scandinavia A.S., Drammen	Norvège	98,00
Precia Molen India Ltd, Chennai	Inde	75,00
Precia Molen Asia Pacific, Kuala Lumpur	Malaisie	100,00
Precia Molen Australia Pty Ltd, Sydney	Australie	100,00
Precia Molen South Australia Pty Ltd, Adelaide	Australie	75,00
Weighpac, Hamilton	Nouvelle-Zélande	90,00
Precia Molen Ningbo, Ningbo	Chine	90,00
Precia Molen Serviços De Pesagem Ltda, Sao Paolo	Brésil	100,00
Precia Molen Inc, Atlanta	Etats-Unis	100,00
J&S Weighing Solutions, Sabetha	Etats-Unis	85,00
CAPi SA, Abidjan	Côte d'Ivoire	80,00
CAPi-BF SA, Ouagadougou	Burkina Faso	80,00
PRECIA MOLEN (IRL) Ltd, Clane	Irlande	40,00

Toutes ces sociétés sont consolidées en intégration globale et ont arrêté leurs comptes au 31 décembre 2018.

1.1.2 Evolution du périmètre

Le groupe a fondé les sociétés :

- Ningbo Precia Molen Weighing System Company, basée à Ningbo, en Chine, et en détient 90% du capital.
- Precia Molen South Australia, basée à Adelaide, en Australie, et en détient 75% du capital. Precia Molen South Australia a racheté les activités de la société Adelaide Weighing.

Ces deux sociétés sont incluses dans le périmètre de consolidation pour la première année.

Le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de Telelabo. La société a depuis été absorbée par Precia Molen Service S.A.S.

La société Precia Molen Ro, basée à Bucarest, en Roumanie, a été liquidée.

La société JAC'PESAGE SAS, basée à Corbeil-Essonnes, a été absorbée dans la société mère PRECIA S.A. au 1^{er} janvier 2018.

1.2 Comparabilité des comptes

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 sont les mêmes que ceux du 31 décembre 2017 exceptés pour la mise en place des nouvelles normes comptables.

1.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne entrant en application au 1^{er} janvier 2018

Les normes suivantes ont été adoptées par l'Union Européenne et sont entrées en application au 1^{er} janvier 2018 mais n'ont pas d'incidence sur les comptes du Groupe :

- **Amendement IAS40 – transfert d'immeubles de placement** : le Groupe n'a pas de transfert d'immeubles de placement.
- **Amendement IFRS 2 – paiements fondés sur des actions** : le Groupe ne fait pas de paiements fondés sur des actions.
- **Amendements IFRS 4et d'IFRS 4 Contrats d'assurance** : cette nouvelle norme n'a pas d'influence sur les comptes du Groupe
-
- **IFRS 9 – Instruments financiers** : cette application n'a pas d'incidence sur la valorisation des instruments financiers du groupe
- **Application d'IFRS 15 – revenus** : Compte tenu de la nature des contrats de ventes qui ont cours dans les différentes entités du Groupe, cette nouvelle norme n'a pas d'influence sur la structure du revenu présenté
- **Amélioration d'IFRS 1 – suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants** : cette norme concerne les sociétés qui adoptent les normes IFRS pour la première fois, ce qui n'est pas cas du Groupe
- **Amélioration d'IAS 28** : évaluation de chaque participation, prise isolément, dans des entités émettrices à la juste valeur par le biais du résultat net : cette nouvelle norme n'a pas d'influence sur les comptes du Groupe
- **IFRIC 22** : transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée : cette nouvelle norme n'a pas d'influence sur les comptes du Groupe

1.2.2 Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne applicables de manière anticipée dès le 1^{er} janvier 2018

- **IFRS 16 – contrats de location** : le Groupe a anticipé cette nouvelle norme de manière anticipée. Des détails vous sont présentés en VI – Première application d'IFRS 16

Le Groupe Precia Molen n'a appliqué aucune des normes suivantes de manière anticipée au 1^{er} janvier 2018 :

- **Amendements IFRS 9, clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique** – En l'état actuel des choses, cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'influence sur les comptes du Groupe.
- **IFRIC 23, incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat** – En l'état actuel des choses, cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'influence sur les comptes du Groupe.

1.2.3 Le groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les autres nouveaux textes applicables par anticipation selon les décisions de l'IASB mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne en date d'arrêté annuel

1.2.4 Enfin, les normes suivantes, déjà publiées par l'IASB, devraient être adoptées prochainement par l'Union Européenne. Elles n'auront pas d'impact sur les comptes du Groupe.

- **IFRS 14, comptes de report réglementaires** : cette norme concerne les sociétés qui adoptent les normes IFRS pour la première fois, ce qui n'est pas cas du Groupe.
- **IFRS 17, contrats d'assurance** : cette norme concerne les assureurs, ce qui n'est pas le cas du Groupe.

1.3 Principes comptables de consolidation

1.3.1 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} janvier 2010, la norme IFRS 3 révisée est applicable. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1^{er} janvier 2004.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de perte de valeur. Les dépréciations des goodwills sont irréversibles. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges de gestion courante » ou en « Charges de restructuration » lorsque la perte de valeur est consécutive d'une restructuration.

Le montant cumulé des dépréciations de goodwills constatées au 31 décembre 2018 est de 572 K€ (2017 – 578 K€).

1.3.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

La méthode utilisée est celle du cours de clôture.

Les éléments d'actif et de passif, monétaires et non monétaires, ont été convertis aux cours en vigueur à la date du 31 décembre 2018.

La conversion des produits et charges a été réalisée, sauf fluctuation significative, par application des cours de changes moyens constatés pendant la période.

L'écart constaté est inscrit dans un compte de réserves ; l'effet a été une variation négative des capitaux propres de 110 K€ sur la période.

1.3.3 Traitement de la conversion des transactions en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces autres monnaies sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les profits et les pertes provenant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les actifs et les passifs financiers qui ne constituent pas des éléments monétaires, toute variation de juste valeur, y compris les variations de change, est comptabilisée selon les principes applicables aux catégories d'actifs financiers auxquels ils se rattachent.

Pour comptabiliser les pertes et les gains de change, les actifs financiers monétaires sont comptabilisés au coût amorti en devises d'origine. Les différences de change provenant de la variation du coût amorti sont reconnues en compte de résultat, les autres variations sont reconnues directement en capitaux propres.

1.3.4 Opérations internes

Les retraitements sont effectués sur toutes les transactions intra-groupes. Les mouvements internes sont annulés ainsi que les dettes et créances réciproques.

La marge incluse dans les stocks relatifs à des achats à l'intérieur du Groupe et les profits dégagés sur les cessions d'immobilisations intra-groupe sont éliminés.

1.3.5 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des parties liées sont identifiées par questionnement direct puis validées par confirmation directe. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

1.3.6 Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5000 €). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal, qui est de 2.10 %.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date ainsi que les coûts directs initiaux, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués ultérieurement au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Concernant les baux commerciaux précaires, que le bailleur peut résilier à tout moment, le Groupe a estimé que la durée résiduelle des baux précaires en cours en date de clôture est de 6 mois.

Lorsque le Groupe contracte une obligation afférente aux coûts de démantèlement et d'enlèvement d'un bien loué, de remise en état du site sur lequel il est situé ou de remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les conditions du contrat de location, il constitue une provision qui est comptabilisée et évaluée selon IAS 37. Ces coûts sont inclus dans le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation connexe, à moins qu'ils ne soient engagés pour produire des stocks.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent

ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles (qui ne figure pas dans cette annexe).

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements et sont inclus dans le poste « Charges externes » dans l'état du résultat net (se reporter à la note 3.2.2).

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. Le Groupe a choisi de ne pas appliquer cette mesure de simplification.

1.3.7 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt courant de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. La méthode utilisée est celle du report variable sur toutes les différences existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs figurant au bilan.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Le calcul des impositions différées en France est effectué sur la base du taux d'impôt réel constaté.

1.4 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les principales estimations faites par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des provisions et notamment des engagements de retraite ainsi que de la valorisation des actifs non courants, notamment les goodwill. Lorsque les estimations et les hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1.5 Principes et méthodes d'évaluation appliquées

1.5.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Type	Durée d'utilité
Logiciels	3 à 5 ans
Constructions industrielles	30 ans
Agencements et installations	15 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Matériels et outillage	6 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier, matériel de bureau	10 à 15 ans

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Au cours de l'exercice, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

1.5.2 Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwills, la valeur recouvrable est déterminée au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les modalités de test des goodwills ont évolué en 2018. Les goodwills sont dorénavant testés au niveau de deux groupes d'UGT correspondant :

- l'un à l'ensemble des filiales commercialisant et intervenant sur les mêmes produits, sous la même marque, suivi par le Groupe et bénéficiant des services du groupe
- et l'autre à une UGT indépendante qui intervient sur des produits qui ne sont pas ceux du groupe.

Les groupes d'UGT ont été définis conformément au regard porté par la direction générale du Groupe sur son reporting interne. Un groupe d'UGT a été constitué à chaque fois que les synergies liées au regroupement d'entreprises sont attendues au niveau de ce groupe d'UGT.

La méthodologie appliquée consiste essentiellement à recueillir des hypothèses clés réalistes sur les conditions d'exploitations futures des groupes d'UGT et de déterminer la trésorerie future sur les bases suivantes :

- Détermination d'un plan d'affaires à 5 ans,
- Détermination du free cash-flow normatif, somme du résultat net hors amortissements et hors résultat financier, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement,
- Taux moyen de croissance à l'infini de 2.1 % pour le groupe d'UGT de la marque Precia et de 3 % pour le second groupe d'UGT.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou au groupe d'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2018, les tests réalisés sur les différents groupes d'UGT concernés par le goodwill pour valider la valeur des écarts d'acquisition ont démontré l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Ces tests ont été conduits avec un coût moyen du capital (WACC) de 9.5 % en moyenne, correspondant à celui du groupe, calculé comme étant la moyenne pondérée du coût des capitaux propres, établi à 11,7 %, et du coût de la dette, établi à 1,9 %. Chacun des tests, réalisé avec un WACC supérieur de 0,5 point et une croissance à long terme légèrement inférieure (-0,5 point) montre également une valeur recouvrable en baisse moyenne de respectivement 6 % et 4 %, et l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation.

Concernant le goodwill de l'UGT indépendante, qui atteint 913 K€, le test de dépréciation, construit avec des hypothèses de WACC de 9.5 %, et de croissance à long terme de 3.0 %, conclut à une valeur recouvrable de respectivement 2 119 K€, supérieure aux actifs économiques de 1 893 K€, et donc à l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. En cas d'une hausse du WACC de 0.5 %, ou d'une baisse du taux de croissance à long terme de 0.5 %, la valeur recouvrable diminuerait de 6.9 % dans un cas, et de 5.7 % dans l'autre, et resterait systématiquement supérieure à l'actif économique et ne conduirait donc à aucune dépréciation.

La valeur terminale de ces goodwill a été déterminée en fonction d'un taux de croissance à long terme défini ci-dessus, d'une génération de trésorerie en lien avec la profitabilité des entités industrielles et commerciales du groupe et d'un taux de profitabilité stable entre l'année 4 et la valeur terminale.

1.5.3 Frais de développement

Selon l'IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en tant qu'immobilisation, si on peut démontrer notamment la faisabilité technique et commerciale du produit.

Cependant, compte tenu des délais d'homologation en métrologie légale, la phase de commercialisation des nouveaux produits peut-être largement différée. Ceci accroît la difficulté de prévoir les avantages économiques futurs, de même que l'effet de cannibalisation entre les ventes des nouveaux produits et des produits existants.

En cas d'incertitudes liées à ces délais d'homologation, le Groupe comptabilise en charges les frais de développement encourus, qui s'élèvent à 1 724 K€ au titre de 2018.

1.5.4 Instruments financiers

Instruments de couverture

Conformément à sa politique, le Groupe ne détient pas ou n'utilise pas d'instrument financier destiné à la spéculation. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture, ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leurs variations de juste valeur sont enregistrées directement au compte de résultat.

1.5.5 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts prévisibles en vue de l'achèvement ou de la réalisation de la vente, en tenant compte de la rotation des stocks, ainsi que de l'obsolescence et des évolutions techniques.

1.5.6 Créances et dettes courantes

Les créances et dettes courantes sont initialement évaluées à leur valeur historique.

Une dépréciation est constituée pour couvrir le risque de pertes de crédits attendues dès la reconnaissance du chiffre d'affaires. Les pertes de crédits attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Ces pertes ne sont pas significatives au sein du groupe. L'application d'IFRS9 n'a donc pas d'impact sur l'évaluation des créances clients.

Les créances et dettes courantes en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

1.5.7 Dettes portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.5.8 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en moins des capitaux propres.

Au 31 décembre 2018, la société dispose d'actions propres pour un cout total de 3 154 K€.

1.5.9 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant le flux de trésorerie futur attendu au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

1.5.10 Avantages au personnel

Le Groupe a effectué le recensement des avantages consentis au personnel à long terme. En France, le Groupe a des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite, définis par les conventions collectives. Le Groupe utilise la méthode des unités de crédits projetées pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies.

1.5.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Selon cette norme, la comptabilisation du produit des activités ordinaires reflète désormais le transfert du contrôle des biens et services primes aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. La norme IFRS 15 introduit ainsi une nouvelle démarche générale de comptabilisation du revenu en cinq étapes :

- Identification des contrats avec les clients ;
- Identification des obligations de performance (ou éléments) distinctes à comptabiliser séparément les unes des autres ;
- Détermination du prix de la transaction dans son ensemble ;
- Allocation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance distinctes ;
- Comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Ces dernières identifiées par le Groupe sont :

- La livraison de produits manufacturés ;
- Des services de maintenance.

Le revenu est reconnu lors de la mise en service des produits et lors de la réalisation de la maintenance pour le second flux de revenu. A noter que les composantes du revenu ne sont qu'à prix fixes et non variables.

2 Explication des postes du bilan

2.1.1 Goodwills

	Début d'exercice	Augmentations	Ecart de conversion et autres	Fin d'exercice
Goodwills	18 085	547	(191)	18 441

	31/12/2018	31/12/2017
Groupe d'UGT correspondant à l'ensemble des filiales commercialisant et intervenant sur les mêmes produits, sous la même marque, suivi par le groupe et bénéficiant des services du groupe	17 528	17 146
UGT indépendante qui intervient sur des produits qui ne sont pas ceux du groupe	913	940
Unités de production et commercialisation	18 441	18 085

2.1.2 Regroupement d'entreprise

Le Groupe a fondé la société Precia Molen South Australia, dont elle détient 75% du capital, et qui a racheté les actifs non courants et les stocks de la société Adelaide Weighing Equipment. La considération totale nette de la trésorerie versée pour l'acquisition de ces actifs est de 819 K€. Le goodwill s'élève à 501 K€.

Le Groupe a procédé à l'acquisition de la branche humidimètres de la société Télé Labo SARL. La considération totale nette de la trésorerie versée est de 46 k€ et a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill pour ce même montant.

2.2 Actif immobilisé

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 728	234	(29)	160	3 093
Droits d'utilisation sur biens immobiliers	17 102	964	(1 020)	(61)	16 985
Droits d'utilisation sur véhicules	2 823	704	(532)	(8)	2 987
Droits d'utilisation sur autres biens mobiliers	70	-	-	-	70
Immobilisations corporelles	42 418	5 467	(1 255)	(160)	46 470
Actifs financiers	829	343	(168)	(4)	1 000
Total	65 970	7 711	(3 003)	(72)	70 605

Les principales acquisitions de l'exercice sont liées à Precia SA (nouvelle chaudronnerie), Precia Molen Service et Precia Molen Nederlands (matériel roulant essentiellement).

Les augmentations d'immobilisations corporelles incluent 286 K€ provenant des entrées dans le périmètre de consolidation.

Les augmentations et diminutions des droits d'utilisation sur biens immobiliers proviennent principalement du déménagement d'une agence de Precia Molen Service.

L'augmentation des droits d'utilisation sur véhicules provient essentiellement de nouveaux contrats de location de véhicules chez Precia SA.

2.3 Etat des amortissements et dépréciations

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 062	243	(10)	43	2 337
Droits d'utilisation sur biens mobiliers	11 861	1 747	(1 020)	(20)	12 568
Droits d'utilisation sur véhicules	1 475	789	(532)	(4)	1 729
Droits d'utilisation sur autres biens mobiliers	30	25	-	-	54
Immobilisations corporelles	24 534	3 038	(969)	(32)	26 572
Actifs financiers	130	-	-	-	130
Total	40 092	5 841	(2 531)	(13)	43 389

2.4 Actifs financiers

	31/12/2018	31/12/2017
Sociétés non consolidées	298	48
Autres actifs financiers	573	652
Total	870	700

2.4.1 Sociétés non consolidées

BACSA S.A. Participation de 19,00 % du capital :	98
Banque Populaire	250
Diverses participations	75

La juste valeur de ces participations correspond à la valeur d'acquisition à l'exception de la société BACSA, dépréciée à hauteur de 98 K€, des participations diverses dépréciées à hauteur de 28 K€.

2.4.2 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés essentiellement d'avances, d'acomptes à long terme, de dépôts et de cautions.

2.5 Evolution des stocks

Détail des stocks	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières et approvisionnements	6 637	6 851
En cours de production	2 472	2 505
Produits intermédiaires et finis	3 399	3 347
Marchandises	4 030	4 092
Stocks	16 537	16 796

2.6 Créances clients

Le poste créance clients se monte à 31 463 K€ contre 32 896 K€ à fin 2017. Cette baisse s'explique par Precia SA.

	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients échues	11 231	13 299
Dues à 1-30 jours	12 041	8 277
A 31-60 jours	4 862	8 230
A 61-90 jours	1 884	1 497
A 90 jours et plus	1 445	1 593
Total créances clients	31 463	32 896

2.7 Détail des débiteurs divers

	Total	à 1 an au plus	à plus de 1 an
Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA)	1 740	1 740	-
Fournisseurs avances et acomptes	387	387	-
Charges constatées d'avance	614	614	-
Divers débiteurs	621	621	-
Débiteurs divers	3 361	3 361	-

2.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2018	31/12/2017
Certificats de dépôt ⁽¹⁾	17 941	17 691
Disponibilités	8 044	10 178
TOTAL	25 986	27 869

(1) Les certificats de dépôt sont rémunérés aux conditions du marché, avec une possibilité de sortie à tout moment

2.9 Impôts différés

	31/12/2018	31/12/2017
Impôts différés sur marge en stock	499	539
Impôts différés sur indemnités de départ à la retraite	651	379
Impôts différés sur participation des salariés	170	173
Impôts différés sur déficits reportables ¹	375	501
Impôts différés sur amortissements dérogatoires	(349)	(422)
Autres impôts différés	18	171
Impôts différés actifs nets	1 365	1 341

2.10 Capitaux propres

Le capital de 2 200 000 € se compose de 573 304 actions.

Actions propres : 32 663 actions, soit 5,7 % du capital pour une valeur d'acquisition de 3 154 K€.

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice (soit 548 149), c'est à dire hors actions propres.

L'actionnaire principal de la société Precia SA est Groupe Escharavil SA, holding animatrice du Groupe Precia.

¹ Les déficits reportables sont activés lorsque la société est durablement profitable.

2.11 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux :

- 60 % de capital de Precia Molen Irl Ltd,
- 25 % de Precia Molen India Ltd
- 40 % de Precia Molen Maroc SARL
- 2 % de Precia Molen Scandinavia AS
- 0,01% de Precia Molen Service
- 10 % de Weighpac
- 10 % de Precia Molen Ningbo
- 15 % de J&S Weighing Solutions détenus par des tiers.
- 20 % de CAPI-SA et CAPI-BF détenus par des tiers
- 25 % de Precia Molen South Australia détenus par des tiers.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent 5,3% des capitaux propres.

2.12 Emprunts et dettes financières

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	8 642	-	8 625	17
Dettes de location	3 852	-	3 286	567
Autres				
S/Total dettes financières long terme	12 494	-	11 910	584
Dettes financières court terme	8 914	8 914	-	-
Total	21 408	8 914	11 910	584

⁽¹⁾ dont 100% à taux fixes. L'endettement bancaire est constitué en grande majorité d'emprunts souscrits pour 5 ans, remboursables par amortissements constants, auprès de banques françaises, à un taux moyen compris entre 0,2 % et 1,0 %.

Comparatif exercice 2017	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit ⁽²⁾	11 851	-	11 851	-
Dettes de location	4 779	-	3 731	1 048
Autres				
S/Total dettes financières long terme	16 630	-	15 582	1 048
Dettes financières court terme	8 417	8 417	-	-
Total	25 047	8 417	15 582	1 048

⁽²⁾ dont 100% à taux fixes. L'endettement bancaire est constitué en grande majorité d'emprunts souscrits pour 5 ans, remboursables par amortissements constants, auprès de banques françaises, à un taux moyen compris entre 0,2 % et 1,0 %.

2.13 Détail des provisions

	Début de période	Augmentations	Reprise avec objet	Reprise sans objet	Ecarts de conversion	Fin de période
Risques et charges	983	123	(241)	(192)	0	674
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	1 495	2 015	(860)	(33)	-	2 617
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions long terme	2 478	2 137	(1 101)	(224)	0	3 291

Information comparative exercice 2017	Début de période	Augmentations	Utilisation	Reprise sans objet	Ecarts de conversion	Fin de période
Provisions long terme	2 145	1 208	(290)	(582)	(4)	2 478

⁽¹⁾ En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité, dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et d'autres éléments de la Convention Collective applicable. Le Groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle, basée sur les unités de crédit projetées. Le mode de calcul est basé sur les hypothèses suivantes : taux

d'actualisation : 1,57 %, taux de revalorisation : 1 à 2 %, âge de départ : 60/67 ans, taux des contributions patronales : 42 %.
 La valeur des plans d'actif soustraite à l'engagement total est de 3 239 K€ (2017 : 2 646 K€).
 Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0,5 %, l'engagement total du Groupe (avant prise en compte de la juste valeur des fonds externes) augmenterait d'environ 7,0 %.
 L'horizon moyen probable de versement des Indemnités de départ à la retraite est de 13,5 ans.
 L'augmentation de la période de 2 015 K€ correspond aux charges de la période, composées du cout annuel des services rendus pour 168 K€ et des frais financiers pour 22 K€ et des écarts actuariels pour 1 825 K€.

Le Groupe est exposé dans le cadre normal de son activité à des litiges de différentes natures. Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable.

Au 31 décembre 2018, aucune provision pour litige n'est individuellement significative.

Lorsque le Groupe est engagé dans des procédures judiciaires avec des demandes des parties adverses considérées comme infondées ; le risque n'étant pas avéré, le Groupe n'estime pas nécessaire la constitution d'une provision.

La charge future pour départs en retraite est en partie externalisée avec des contrats d'assurances spécifiques. La juste valeur des fonds au 31 décembre 2018 est de 3 239 K€ (2017 : 2 646 K€), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 2 617 K€.

Le Groupe ne compte aucun passif éventuel.

2.14 Détail des autres passifs courants

	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fiscales et sociales	18 252	17 091
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 455	2 030
Autres dettes	1 103	772
Produits constatés d'avance	4 013	4 416
Total autres passifs courants	24 823	24 309

2.15 Engagements hors bilan

2.15.1 Cautions bancaires export

Le Groupe bénéficie d'engagements reçus par ses banques dans le cadre de contrats commerciaux à l'export essentiellement, en faveur de ses clients, dans le cadre de garantie de restitution d'acompte ou de garantie d'exécution de bonne fin. Au 31 décembre 2018, ces engagements se montent à 1 460 K€.

2.16 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché, mais dans des proportions limitées, et le Groupe a donc peu recours à des instruments financiers visant à réduire son exposition.

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands-comptes sur laquelle le risque d'irrecouvrabilité est faible. Le client le plus important représentait 2,3 % du chiffre d'affaires en 2018 (2,2 % en 2017). Les dix premiers clients représentaient environ 6,5 % du chiffre d'affaires en 2018 (7,7 % en 2017). De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

Le risque de liquidité correspond à la capacité financière du Groupe à faire face à ses engagements, lorsqu'ils arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses dettes à leurs échéances, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le risque de marché correspond aux risques de variations de taux d'intérêt et de change.

Concernant les taux d'intérêt, la politique du Groupe privilégie en général les emprunts à taux fixes (98% des emprunts du Groupe sont à taux fixes ou à taux variables swapés).

Le Groupe est par ailleurs assez faiblement exposé aux risques de change et a recours à des contrats à terme en présence de risques importants. Au 31 décembre 2018, la juste valeur de contrats de ventes à terme de devises (GBP et PLN) d'un nominal total de 2 202 K€ est de + 80 K€.

Risque de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 0,2 %, à comparer au score global de l'industrie : 4,5 %.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Il veille également au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

3 Explications des postes du compte de résultat

3.1 Répartition géographique des activités

L'organisation du Groupe et son reporting financier sont de nature mono-activité et reposent sur une organisation géographique.

<u>Répartition des actifs immobilisés :</u>	31/12/2018	31/12/2017
France	26 751 59%	58%
Hors de France	18 905 41%	42%

<u>Répartition des dotations aux amortissements :</u>	31/12/2018	31/12/2017
France	3 632 62%	65%
Hors de France	2 210 38%	35%

<u>Répartition des investissements :</u>	31/12/2018	31/12/2017
France	3 314 70%	72%
Hors de France	1 452 30%	28%

<u>Répartition des passifs non courants :</u>	31/12/2018	31/12/2017
France	13 382 85%	84%
Hors de France	2 413 15%	16%

<u>Ventilation du chiffre d'affaires :</u>	31/12/2018	31/12/2017
France	84 687 65%	64%
Hors de France	45 246 35%	36%

<u>Ventilation du résultat opérationnel :</u>	31/12/2018	31/12/2017
France	7 848 72%	67%
Hors de France	3 113 28%	33%

<u>Effectifs moyens</u>	31/12/2018	31/12/2017
France	730	694
Hors de France	465	429
Total	1 195 ⁽²⁾	1 123 ⁽³⁾

² Dont 35 intérimaires

³ Dont 32 intérimaires

3.2 Charges de personnel, charges externes et amortissements

3.2.1 Charges de personnel

	31/12/2018	31/12/2017
Salaires	41 730	39 483
Charges sociales nettes	13 090	12 103
Intéressement et participation	573	542
Personnel intérimaire	1 686	1 494
Provision IDR et plan d'actif	(146)	296
Charges de personnel	56 933	53 918

3.2.2 Impact sur le résultat opérationnel lié à IFRS 16

	31/12/2018	31/12/2017
Annulation location matériel roulant	835	662
Annulation location locaux industriels et commerciaux	1 896	1 968
Impact charges externes	2 731	2 630
Amortissement des immobilisations matériel roulant	(814)	(705)
Amortissement des immobilisations locaux industriels et commerciaux	(1 747)	(1 714)
Impact amortissements	(2 561)	(2 420)
Impact résultat opérationnel	170	210

3.3 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts	123	109
Reprises de provisions	31	-
Produits sur valeurs de placement	200	206
Divers produits financiers	44	62
Produits de trésorerie et équivalents	398	378

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur dettes de location	168	177
Autres intérêts	129	146
Dotations aux provisions	6	53
Diverses charges financières	25	32
Coût de l'endettement financier brut	328	408

3.4 Impôt sur le résultat

3.4.1 Charge d'impôt

Exigible	3 783
Différé	425
Net (charge)	4 208

3.4.2 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

Résultat	6 649
Résultat avant impôt	10 856
Charge d'impôt comptabilisée taux apparent : 38,76 %	(4 208)
Charge d'impôt théorique	(3 738)
Différence	(469)

Impôts sur différences permanentes (<i>dont CICE : 381 K€</i>)	386
Déficits d'impôt non activés antérieurement	15
Déficits d'impôt non activés ^(*)	(513)
CVAE reclassée dans les impôts	(534)
Dégrèvement contribution 3% sur dividendes intra-groupe	108
Ecart sur les taux et autres	69
Total	(469)

(*) Le montant des déficits non activés en raison de leur probabilité de non-recouvrement est au 31/12/2018 de 6 177 K€.

3.4.3 Intégration fiscale (France)

Precia S.A. a la qualité de société tête de Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société Precia Molen Service S.A.S.

3.5 Honoraires comptabilisés des Commissaires aux Comptes

Frais d'audit	PWC	RM Consultants	Auditeurs des filiales
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Émetteur	42	32	-
Filiales intégrées globalement	9	9	35
Services autres que la certification des comptes			
- Autres prestations liées à l'audit	33	--	--
Total	84	41	35

4 Informations concernant le tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées calculé ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net part de l'ensemble consolidé	6 649	6 760
Déduction de l'impôt sur les sociétés	4 208	3 669
Déduction des produits de dividendes	-	-
Déduction des charges et produits d'intérêts	175	266
Déduction des amortissements	5 841	5 641
Déduction des dotations et reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations	-	(18)
Déduction des dotations et reprises de provisions pour dépréciation des actifs courants	7	10
Déduction des dotations et reprises de provisions pour risques et charges	(470)	212
Déduction des gains et pertes sur cessions d'actifs	86	(132)
Déduction des gains et pertes de change sur dettes et créances intragroupe	181	-
Résultat net du tableau des flux de trésorerie	16 676	16 408

Les postes constitutifs de la trésorerie concernent la trésorerie disponible diminuée des soldes créditeurs de banque.

	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 986	27 869
Soldes créditeurs de banque	(1 773)	(245)
Trésorerie	24 213	27 624

VIII ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Le Président du Directoire

René COLOMBEL

PRECIA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
GHD, 3 cour du Midi
CS 30259, 69287 Lyon Cedex 02

RM CONSULTANTS ASSOCIES
36 rue Jean Jullien Davin – BP105
26904 Valence Cedex 9

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
PRECIA SA
104 route du pesage
07000 VEYRAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRECIA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Procédures convenues sur les comptes annuels 2017 de la filiale irlandaise ;
- Procédures convenues sur les comptes annuels 2017 de la filiale ivoirienne.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participations et leurs créances rattachées pour les filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine

Dans les états financiers, les notes explicatives sur les titres sont les suivantes : note 1.4.3 « Participations, créances rattachées à des participations », note 16 « tableau des filiales et participations ».

Risque identifié

Les titres de participation et les créances qui y sont rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 25 644 K€, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Ces actifs sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, corrigé éventuellement d'une provision pour dépréciation les ramenant à leur valeur d'usage comme indiqué dans la note 1.4.3.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et créances rattachées requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui correspondent à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité). Par ailleurs, chaque variation des hypothèses (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme) peut avoir un impact significatif sur la valeur calculée et par conséquent pourrait conduire à la nécessité de constater une dépréciation de ces actifs.

Les filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine ont connu une dégradation de leur activité ou une activité particulièrement faible compte tenu des éléments suivants :

- Des démarrages d'activité plus longs que ceux anticipés pour l'Australie, les États-Unis;
- Des circonstances endogènes pour la Nouvelle Zélande avec notamment la réorganisation de l'activité à la suite de l'intégration d'un nouveau fonds de commerce;
- Une concurrence exacerbée en Pologne;
- Un contexte économique défavorable au Brésil et au Royaume-Uni avec notamment le Brexit.

La direction estime qu'il existe une marge de progression significative ce qui permet d'envisager des perspectives de rentabilité pour ces filiales.

Le montant des titres de ces filiales et des créances qui y sont rattachées est :

Filiale en K€	VNC	Créances rattachées	Total
PM Australie- Australie	1 580	931	2 511
PM BRESIL- Brésil	437	667	1 104
PM NZ – Nouvelle Zélande	1 139	227	1 366
PM POLSKA-Pologne	1 313	733	2 046
PM UK– Royaume-Uni	1 873	3 046	4 919
PM US- États-Unis	0	1 249	1 249

Compte tenu du caractère significatif du montant des titres de participation et créances rattachées des filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine dans le bilan de Precia SA et des incertitudes pesant sur leurs perspectives d'avenir, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des titres de participation et créances rattachées des filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine et notamment :

- Nous avons vérifié la pertinence des différents agrégats retenus dans le test de dépréciation (nature et calcul arithmétique).
- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie en examinant, d'une part, la justification des écarts entre les prévisions et les réalisations, d'autre part, les hypothèses de croissance et de gain de profitabilité retenues.
- Nous avons apprécié la pertinence des variations d'hypothèses retenues dans le test de sensibilité pour la bonne compréhension des enjeux liés à ces tests de dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PRECIA SA par l'assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet RM Consultants.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et RM Consultants étaient dans la 5^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Valence, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Natacha Pélisson

RM CONSULTANTS ASSOCIES



Nicanor Ricote



PRECIA SA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 2 200 000 €
Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage
386 620 165 R.C.S. AUBENAS

Documents comptables annuels

Comptes Sociaux 2018

I BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Brevets	311	175	135	-
Fonds commercial	2 578	853	1 725	69
Autres	2 254	1 753	501	492
Sous-total immobilisations incorporelles	5 143	2 781	2 362	561
Immobilisations corporelles :				
Terrains	559	-	559	496
Constructions	6 381	3 497	2 885	1 385
Matériel et outillage	6 205	5 623	582	643
Autres	1 932	1 741	191	205
Immobilisations en cours	956	-	956	1 069
Avances et acomptes				
Sous-total immobilisations corporelles	16 033	10 861	5 173	3 798
Immobilisations financières :				
Participations	18 876	1 331	17 545	17 935
Créances rattachées à des participations	8 099	-	8 099	7 877
Prêts	13	-	13	15
Autres	325	-	325	18
Sous-total immobilisations financière	27 313	1 331	25 982	25 845
Total Immobilisations	48 489	14 972	33 516	30 203
Actif circulant :				
Matières premières	5 615	954	4 662	4 564
Encours de production de biens	970	-	970	1 156
Produits finis	2 814	485	2 329	2 397
Avances et acomptes versés/commande	110	-	110	30
Marchandises	551	123	429	258
Sous-total stocks et encours	10 060	1 562	8 498	8 405
Clients et comptes rattachés	17 688	420	17 268	17 544
Autres créances	2 161	-	2 161	2 017
VMP et Disponibilités	16 052	-	16 052	19 212
Comptes de régularisations actif	796	-	796	667
Charges constatées d'avance	250	-	250	277
Total actif circulant	36 947	420	36 527	39 717
Total général	95 496	16 955	78 541	78 326

Passif	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres :		
Capital	2 200	2 200
Prime d'émission	9 260	9 260
Réserves :		
Réserve légale	220	220
Réserves réglementées		
Autres réserves	32 843	28 488
Report à nouveau	(120)	(120)
Résultat de l'exercice	5 771	5 676
Provisions réglementées	625	840
Total capitaux propres	50 800	46 564
Avances conditionnées		
Provisions pour risques	1 295	1 223
Provisions pour charges	1 203	851
Total provisions pour risques et charges	2 498	2 074
Dettes :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 366	12 898
Emprunts et dettes financières divers	934	3 811
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	632	696
Fournisseurs et comptes rattachés	6 840	6 600
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	714	-
Dettes fiscales et sociales	5 117	4 721
Autres dettes	125	300
Produits constatés d'avance	506	654
Ecart de conversion	10	6
Total dettes	25 234	29 688
Total général	78 541	78 326

II COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros.)

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	4 770	2 882
Production vendue (biens et services)	49 181	46 791
Montant net du chiffre d'affaires	53 951	49 672
Production stockée	(207)	307
Production immobilisée		-
Autres produits	841	1 146
	54 585	51 126
Charges d'exploitation :		
Achat de marchandises et matières	16 242	15 323
Autres achats et charges externes	16 430	15 125
Impôts et taxes	857	1 058
Frais de personnel	17 618	15 834
Dotation aux amortissements	647	727
Dotation aux provisions	586	926
Autres charges	62	7
	52 442	49 000
Résultat d'exploitation	2 143	2 126
Résultat financier	4 352	3 634
Résultat courant avant impôts	6 495	5 759
Résultat exceptionnel	(681)	161
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	42	245
Résultat net	5 771	5 676

III PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale ordinaire de distribuer un dividende de 2,4 € par action, et d'affecter le solde du résultat à la réserve facultative.

IV ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(En milliers d'euros)

1 Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 et n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

En décembre 2018, l'assemblée générale des actionnaires de la société, a approuvé la fusion simplifiée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 de Precia SA et JAC'Pesage SAS (société acquise en novembre 2017). Les impacts vous sont détaillés en note 1.6.

1.2 Evènement post-clôture

Aucun évènement post-clôture n'est à signaler.

1.3 Règles et principes généraux appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.4 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et correspondent :

- à des logiciels, et
- au fonds industriel et commercial (valeur d'apport).

Frais de recherche appliquée et de développement : les dépenses effectuées à ce titre ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation à hauteur de 1 724 K€.

1.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

1.4.3 Participations, créances rattachées à des participations, valeurs mobilières de placement

- Participations, Créances rattachées à des participations :

Les participations et créances rattachées sont inscrites pour leur prix d'acquisition, corrigé éventuellement d'une provision pour dépréciation les ramenant à leur valeur d'usage. Un test de dépréciation systématique est réalisé à chaque clôture annuelle, et, plus généralement, à chaque fois qu'un indice quelconque montre que les participations et créances ont pu perdre de leur valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, constituée des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants, à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée pour chaque actif, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas – qui concerne notamment les participations et les créances rattachées à des participations – la valeur recouvrable est déterminée au niveau des filiales de Precia SA.

La méthodologie appliquée consiste essentiellement à recueillir des hypothèses clés réalistes sur les conditions d'exploitations futures des filiales, afin de déterminer la trésorerie future sur les bases suivantes :

- Positions de trésorerie au 31/12/2018 nette de créances rattachées aux titres de participation et de comptes courants ;
- Détermination d'un plan d'affaires à 5 ans ;
- Détermination du free cash-flow normatif, somme du résultat net hors amortissements et hors résultat financier, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement ;
- Calcul d'une valeur terminale, sur la base d'un taux moyen de croissance à l'infini de 2%, compris dans une fourchette de 1.8 % à 5,0 % et d'un free cash-flow reprenant les conditions d'exploitation propres à chaque filiale.

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles :

- du marché ;
- de la valeur temps de l'argent ;
- et des risques spécifiques inhérents l'actif (ou à la filiale).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de la filiale, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux titres de participations, puis aux créances rattachées aux participations et enfin aux comptes courants.

Une perte de valeur comptabilisée peut être reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2018, les tests réalisés sur les différentes filiales pour valider la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux titres ont démontré l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Ces tests ont été conduits avec un coût moyen du capital (WACC) de 10% en moyenne correspondant à celui de Precia SA. Ce dernier est calculé comme étant la moyenne pondérée du coût des capitaux propres (11,6 %), et du coût de la dette (1,6 %).

Chacun des tests, réalisé avec un WACC supérieur de 0,5 point et une croissance à long terme légèrement inférieure (-0,5 point) montre également une valeur recouvrable en baisse moyenne de respectivement 6 % et 5 %, et l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation.

La valeur terminale a été déterminée en fonction d'un taux de croissance à long terme de 2 % et d'un taux de rentabilité en augmentation de 0 à 1.0 point selon les filiales.

Concernant les titres de participations, créances rattachées à ces titres et compte courants des filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine, les tests de dépréciation concluent à des valeurs recouvrables systématiquement supérieures aux valeurs nettes comptables des actifs testés, et donc à l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0.5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme de 0.5 %, les valeurs recouvrables resteraient soit supérieures soit semblables à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduiraient donc à aucune dépréciation significative. Dans le détail :

- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale australienne atteint 2 511 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 2 727 K€ calculée à partir d'un WACC de 9.5 % et d'une croissance à long terme de 2.7 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0.5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0.5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 5.5 % et de 4.4 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.
- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale brésilienne atteint 1 104 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 1 511 K€ calculée à partir d'un WACC de 10.0 % et d'une croissance à long terme de 4.5 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0.5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0.5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 9.9 % et de 9.8 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.
- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale néo-zélandaise atteint 1 366 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 3 143 K€ calculée à partir d'un WACC de 9.5 % et d'une croissance à long terme à long terme de 2.5 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0.5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0.5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 6.5 % et de 4.9 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.
- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale polonaise atteint 2 046 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 3 490 K€ calculée à partir d'un WACC de 9.5 % et d'une croissance à long terme de 3.0 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0.5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0.5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 7.0 % et de 5.1 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.

- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale britannique atteint 4 920 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 5 348 K€ calculée à partir d'un WACC de 10.0 % et d'une croissance à long terme de 2.0 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0.5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0.5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 5.0 % et de 4.2 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.
- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale états-unienne atteint 1 249 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 1 262 K€ calculée à partir d'un WACC de 10.0 % et d'une croissance à long terme de 2.1 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0.5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0.5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 6.1 % et de 4.2 % mais resterait matériellement proche de la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation significative.
- Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4.4 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les coûts de production sont ajustés afin de tenir compte d'un niveau normal d'activité. A cette fin il est vérifié que la part des charges indirectes affectée aux coûts directs ne varie pas à la hausse de plus de 10 % par rapport à la moyenne des trois derniers exercices.

Une dépréciation des articles à faible rotation est comptabilisée à la clôture. Ce calcul est basé sur les niveaux de rotation passés. Les rotations sont calculées sur la base des consommations ou des réapprovisionnements, l'approche la plus favorable est retenue.

Critères de rotation	Taux de provisionnement
Consommation du stock sur moins de 3 années ou réapprovisionnement de plus de 50% du stock	0%
Consommation du stock sur plus de 3 années et moins de 5 années ou réapprovisionnement compris entre 10 % et 50% du stock	50%
Consommation du stock sur + de 5 années ou réapprovisionnement de moins de 10% du stock	100%

De plus les articles en stock sont revus par les responsables techniques qui évaluent les dépréciations complémentaires nécessaires au cas par cas. La dépréciation est retraitée de trois années de consommation.

1.4.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable ; celle-ci est déterminée en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice.

Les créances et dettes en monnaies étrangères, hors zone euro, sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

1.4.6 Amortissements et provisions

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilité effectives.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

	Durée en années
Logiciels	3 à 5
Constructions	30
Agencements et aménagements des constructions	15
Installations techniques	10 à 15
Matériel et outillage industriels	6
Matériel de transport de tourisme	5
Matériel de transport utilitaire	5
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	10 à 15

Un amortissement dérogatoire est utilisé pour tenir compte des différences de durée et de mode d'amortissement entre les règles comptables et fiscales.

1.4.7 Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, pour l'ensemble des salariés présents à la clôture de l'exercice, en fonction d'un départ à la retraite entre 60 et 67 ans (selon la tranche d'âge) et de la probabilité de verser ces droits, compte tenu du taux de rotation du personnel observé et du taux de mortalité.

Le taux d'actualisation utilisé est de 1,57 %.

Les rémunérations servant de base au calcul font l'objet d'une revalorisation annuelle de 1,12 %.

Le montant des droits acquis à la date de clôture est basé sur l'indemnité de départ à la retraite, telle qu'elle est définie par la Convention Collective, augmentée du montant de la contribution patronale (42%).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0,5 %, l'engagement augmenterait d'environ 6,6 %.

1.5 Comparabilité des comptes annuels

Les comptes de l'exercice sont établis selon les mêmes règles que celles appliquées lors de l'exercice précédent.

1.6 Impacts liés à la fusion simplifiée avec JAC'Pesage SAS

L'opération de fusion-absorption de la société JAC'Pesage par la société PRECIA a constitué une opération de restructuration interne des Sociétés du Groupe "PRECIA" en France, visant à rationaliser la distribution et la commercialisation des produits ainsi que sa gestion administrative et financière. Cette opération vise également à simplifier les structures juridiques du Groupe en unissant en une seule entité certaines activités du Groupe.

L'opération a fait l'objet d'un traité de fusion signé le 17 septembre 2018 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2018. L'opération n'a pas donné lieu à libération de capital, elle a été réalisée sur la base des comptes des sociétés au 31 décembre 2017 et rétroactivement actée au 1^{er} janvier 2018.

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société JAC' PESAGE, arrêtés au 31 décembre 2017, conformément au règlement CNC 2004-01 du 4 mai 2004 (homologué par arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p. 10115).

La valeur nette de l'actif apporté par la société Jac'Pesage est de 1 328 K€, le total du passif pris en charge par la société Precia est de 699 K€, en conséquence, l'actif net apporté est 624 K€. La valeur comptable des actions JAC'Pesage dans les comptes de la société Precia devant être annulé étant de 2 231 K€, le montant du mali de fusion découlant de l'opération se monte à 1 607 K€, il s'agit intégralement d'un mali de fusion sur actifs incorporels.

2 Etat de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les postes d'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations (achats et fusion)	Diminution (cessions et fusion)	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	922	1 656		2 578
Autres immobilisations incorporelles	2 167	397	-	2 565
Sous total	3 089	2 054	-	5 143
Immobilisations corporelles	13 004	2 130	58	15 077
Immobilisations en cours	1 069	-	112	956
Avances et acomptes	-			-
Sous total	14 073	2 130	170	16 033
Total incorporel et corporel	17 162	4 184	170	21 176
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	27 154	4 647	4 827	26 974
Créances à long terme	33	73	18	88
Autres immobilisations financières	-	250	-	250
Sous total	27 187	4 971	4 845	27 313
Total général	44 348	9 155	5 014	48 489

Les immobilisations en cours au 31/12/2018 incluent principalement divers travaux immobiliers liés à nos sites de Veyras et Rungis.

3 Etat des amortissements

Les mouvements ayant affecté les postes d'amortissement de l'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations et fusion)	Diminution	Valeurs des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles.				
Fonds commercial	853			853
Autres immobilisations incorporelles	1 675	253		1 928
Sous total	2 528	253		2 781
Immobilisations corporelles	10 276	599	14	10 875
Total Général	12 804	851	14	13 642

4 Etat des échéances des créances et dettes

Les tableaux ci-après résument l'état des échéances des créances et des dettes existantes à la clôture de l'exercice. Il fait ressortir la ventilation entre la partie exigible à un an au plus et la partie exigible à plus d'un an.

Libellés des postes de créances	Montant à la fin de l'exercice	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	8 099	8 099	-
Prêts	13	13	-
Autres immobilisations financières	75	75	-
Sous total	8 187	8 187	-
Actif circulant :			
Clients douteux et litigieux	518	87	431
Autres créances clients	17 170	17 170	-
Personnel et comptes rattachés	14	14	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.	-	-	-
Etat – impôts sur les sociétés	1 230	1 230	-
Etat – taxe sur la valeur ajoutée	852	852	-
Etat – divers	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs et divers	66	66	-
Charges constatées d'avance	250	250	-
Sous total	20 100	19 668	431
Total général	28 286	27 855	431

Libellés des postes de dettes	montant à la fin de de l'exercice	dont à un an au plus	dont à plus d'un an et à cinq ans au plus	dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes à 1 an à l'origine	1 041	1 041	-	-
Emprunts à plus de 1 an à l'origine (1).	9 325	3 341	5 983	-
Emprunts et dettes financières divers	417	104	29	284
Fournisseurs et comptes rattachés	6 840	6 840	-	-
Personnel et comptes rattachés	2 129	2 129	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 673	1 673	-	-
Etat – impôts sur les sociétés	-	-	-	-
Etat – taxe sur la valeur ajoutée	832	832	-	-
Etat – autres impôts, taxes et assimilés	483	483	-	-
Dettes sur immobilisations et rattachées	-	-	-	-
Groupe et associés.	516	516	-	-
Autres dettes	125	125	-	-
Produits constatés d'avance.	506	506	-	-
Total général	24 602	18 306	6 012	284

- (1) dont 100% à taux fixes. L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.
- Emprunts souscrits dans l'exercice Néant K€
- Emprunts remboursés dans l'exercice 3 518 K€

5 Valeurs mobilières de placement

Le poste se ventile ainsi :

	2018	2017
Titres PRECIA :		
- 2018: Détention de 32 663 actions, soit 5,70 % du capital	3 154	
- 2017: Détention de 22 947 actions, soit 4,00 % du capital		1 296
Net	3 154	1 296

6 Etat des provisions

Les mouvements ayant affecté les postes de provisions concernent :

- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions pour dépréciation.

Ces provisions sont résumées dans le tableau ci-dessous, dans lequel figurent également les contreparties sur le compte de résultat au titre des dotations et des reprises de l'exercice, avec incidence sur :

- le résultat d'exploitation,
- le résultat financier,
- le résultat exceptionnel.

	Montants au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Avec objet	Sans objet	
Provisions réglementées :					
- amortissements dérogatoires	840	56	271		625
Sous total	840	56	271		625
Provisions pour risques et charges :					
- provisions pour litiges commerciaux et garanties	246		57		189
- provisions pour retraite	788	721	368		1 141
- provisions pour pertes de change	667	126			796
- autres provisions pour risques et charges	373	60		60	
Sous total	2 074	910	426	60	2 498
Provisions pour dépréciation :					
- sur titres de participations	1 341		10		1 331
- sur créances rattachées à des participations	-				
- sur stocks et en cours	1 548	200	186		1 562
- sur comptes clients	406	98	44	41	420
- autres provisions pour dépréciation	-				
Sous total	3 295	299	240	41	3 313
Total général	6 209	1 265	937	101	6 436
Dont dotations et reprises :					
Exploitation		586	715		
Financières		129	10		
Exceptionnelles		544	312		

La société est exposée dans le cadre normal de son activité à des litiges commerciaux.

Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable. S'agissant d'affaires en cours, la société estime qu'il lui serait préjudiciable de détailler davantage l'information.

La charge future pour départs à la retraite a été en partie externalisée avec un contrat d'assurance spécifique ; la juste valeur du fonds au 31/12/2018 est de 1 595 K€ (2017 – 1 346 K€), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 1 141 K€.

Les autres provisions concernent des litiges sociaux et fiscaux et des risques de change.

7 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

7.1 Fonds commercial

Les valeurs de fonds de commerce, qui sont comptabilisées, se ventilent ainsi :

- Les fonds de commerce d'une valeur totale de 1 656 K€ provenant de la fusion avec la société JAC'PESAGE.
- un fonds de commerce d'une valeur brute de 639 K€, résultat des apports effectués en 1985.

Il a fait l'objet d'un amortissement depuis l'exercice clos le 31 décembre 1990 et est totalement amorti.

- un fonds de commerce de 183 K€ provenant de la fusion avec la société ERIS amorti en totalité.
- un fonds de commerce de 100 K€ provenant du rachat de la société WEILLER en 2006, amorti à hauteur 31 K€.

7.2 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

Créances clients et comptes rattachés	681
Autres créances	139
Disponibilités	201
Total	1 021

7.3 Charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

Emprunts auprès des établissements de crédit	4
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	946
Dettes fiscales et sociales (dont participation 0)	3 396
Autres dettes	121
Total	4 468

7.4 Charges et produits constatés d'avance

Influant sur le :	Charges	Produits
Résultat d'exploitation	250	506
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Total	250	654

7.5 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur
Actions composant le capital au début de l'exercice	573 304	2 200
Actions composant le capital social en fin d'exercice	573 304	2 200
Actions à droit de vote double (actions au nominatif détenues depuis plus de 4 ans)	291 343	

Le poste Primes se ventile ainsi :

Prime d'émission	2 865
Prime d'apport	766
Primes de fusion	5 629
Total	9 260

7.6 Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2017	Assemblée	Mvt 2018	31/12/2018
Capital	2 200	-	-	2 200
Primes d'émission ou de fusion	9 260	-	-	9 260
Réserve légale	220	-	-	220
Autres réserves	28 488	4 355	-	32 843
Report à nouveau	(120)	-	-	(120)
Résultat de l'exercice	5 676	(5 676)	5 771	5 771
Provisions réglementées	840	-	(214)	625
Total	46 564	1 321	5 511	50 800
Dividendes versés		1 321		

8 Eléments relevant du compte de résultat

8.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventes France	46 229
Ventes export Union Européenne	3 190
Ventes export hors Union Européenne	4 532

8.2 Ventilation des transferts de charges

Le montant des transferts de charges inclus dans les postes du compte de résultat se ventile ainsi :

Remboursements clients	23
Autres	4
Remboursements frais de formation	45

8.3 Analyse du résultat financier

Charges financières	Montant
Intérêts et charges assimilées	142
Différences négatives de change	216
Dot provisions pour risques et charges	129
Dot provisions pour dépréciation des titres	-
Diverses charges financières	-
Total	488

Produits financiers	Montant
Dividendes	4 217
Intérêts et produits assimilés	190
Différences positives de change	223
Produits nets sur cessions de VMP	200
Reprises provisions pour risques et charges	-
Reprises provisions dépréciation titres de part.	10
Reprises sur provisions	-
Total	4 840

8.4 Analyse du résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles	Montant
Dotation aux amortissements dérogatoires	56
VNC immobilisations corporelles cédées	44
VNC immobilisations financières cédées	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	488
Autres opérations	407
Total	994

Produits exceptionnels	Montant
Reprise sur amortissements dérogatoires	270
Reprises de provisions pour risques et charges	42
Boni s/Rachat d'Actions Propres	-
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	1
Autres opérations	-
Total	313

8.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat courant		6 495
Résultat exceptionnel		(681)
Résultat comptable avant IS et participation		5 813
Résultat fiscal		1 606
Impôt normal et contribution	33,33 % + 3,3%	553
Crédit impôt recherche		(390)
Autres		(121)
Impôt société		42

8.6 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en 2018, en diminution des charges de personnel pour un montant de 395 K€ contre 434 K€ en 2017. Il représente 6 % des rémunérations éligibles versées au titre de 2018. Le CICE a été affecté à la réalisation d'investissements corporels et des gains de compétitivité sur les marchés de l'entreprise.

8.7 Incidence de l'intégration fiscale

PRECIA SA a la qualité de société tête de groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société Precia Molen Service SAS.

Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du Groupe : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées chez la société mère. Il n'y a pas d'économie d'impôt réalisée sur l'exercice.

9 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions de clients	283
Avals et cautions filiales	886
Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (1)	-
Autres engagements donnés	-
Total	1 169

- (1) Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés à la clôture de l'exercice en provisions pour risques et charges et couvrent la totalité du personnel

Engagements reçus	Montant
Néant	

Le montant des gains de change latents liés aux couvertures de change à terme s'élève à 74 K€, au 31 décembre 2018.

10 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat net de l'exercice.	5 771
Impôts sur les bénéfices.	42
Résultat avant impôt.	5 813
Variations des provisions réglementées en plus.	56
Variations des provisions réglementées en moins.	271
Autres évaluations dérogatoires (+ ou -).	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts).	5 598

11 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées	625
Autres : charges différées.	-
Total	625
Accroissement de la dette future d'impôts	215
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	-
Provisions pour retraite	1 141
Charges non déductibles temporairement.	
a) taxes organique.	56
b) provisions pour participation salariés	-
Frais acquisition titres	-
Provisions pour risques et charges	-
Total	1 197
Allègement de la dette future d'impôts	412

12 Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux organes d'administration : 17 K€

Aucun jeton de présence n'a été alloué sur l'exercice.

13 Honoraires des commissaires aux comptes

Frais d'audit	PWC	RM Consultants
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	42	32
Services autres que la certification des comptes - Autres prestations liées à l'audit	29	-
Total	72	32

14 Effectif moyen

	2018	2017
Cadres.	91	87
Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise.	139	130
Ouvriers.	58	54
Total	288	271

15 Transactions avec les parties liées

Les filiales de PRECIA S.A. à l'étranger ont pour vocation la commercialisation des produits du groupe. Les transactions relatives sont effectuées à des conditions normales de marché, toutes les filiales bénéficiant des tarifs de produits du groupe. PRECIA S.A. prend cependant en considération les contraintes des marchés locaux, comme en Inde ou au Maroc, pour faciliter la pénétration de ses produits sur ces marchés, sans que les conditions accordées aient un caractère significatif.

Le Chiffre d'affaires réalisé par PRECIA S.A. avec ses filiales en 2018 est de 13 335 K€.

15.1 Identité des entreprises consolidantes

GRUPE ESCHARAVIL % détention : 41,26%

16 Tableau des filiales et participations

(En milliers d'euros)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis		Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice	Bénéfice ou perte (-) dernier exercice	Dividendes Encaissés
				Brute	Nette	Brute	nette				
A) Renseignements détaillés sur filiales et participations											
1- Filiales (+50 %)											
PMS	3 200	10 169	99,99%	3 251	3 251	-	-	-	49 997	2 928	3 428
Molen NL	1 800	658	100%	2 803	2 803	-	-	-	8 544	247	300
Precia Polska	1 508	135	100%	1 313	1 313	733	733	-	1 641	(578)	-
Precia CZ	150	(66)	100%	159	-	148	148	-	411	40	-
Precia Molen UK	1 928	(1 087)	100%	2 087	1 873	3 046	3 046	-	5 960	67	-
Molen Belgium	285	1 517	100%	437	437	-	-	-	5 356	284	-
Precia Molen Maroc	90	1 115	60%	55	55	46	46	600	2 123	311	-
Precia Molen India	1 857	2 335	75%	1 828	1 828	-	-	-	7 310	1 164	229
PM Scandinavia	567	(634)	98%	660	-	95	95	-	825	(202)	-
PM Brésil	412	(1 003)	100 %	437	437	667	667	-	726	(256)	-
PM Australie	1 570	(612)	100%	1 580	1 580	931	931	-	1 146	(387)	-
Weighpac Ltd (NZ)	0	158	90%	1 139	1 139	227	227	-	1 587	51	-
Precia Molen ASPAC	218	(108)	100%	215	215	-	-	286	1 104	(170)	-
Precia Molen Inc.	0	(252)	100%	-	-	1 249	1 249	-	-	(103)	-
CAPIS SA	305	548	80%	2 112	2 112	372	372	-	3 980	760	259
Precia Molen Ningbo	125	(4)	90%	452	452	-	-	-	141	(58)	-
2-Participations (de 10 à 50 %)											
Precia Molen Ireland	0	852	40%	500	300	334	334	-	3 458	85	-
BACSA	139	161	19%	98	-	-	-	-	1 767	6	-
B) Renseignements globaux sur autres filiales et participation : NEANT											



PRECIA SA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital de 2 200 000 €
Siège social à VEYRAS (Ardèche) – 104 Route du Pesage
386 620 165 R.C.S. AUBENAS

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Juin 2019 Exercice clos le 31 décembre 2018

1 Gouvernement d'entreprise

1.1 Modalités de direction

Le mode de Direction est celui du Directoire et du Conseil de surveillance, incluant un comité d'audit.

L'information relative à l'article L 225-51-1 n'est pas applicable à la Société de ce fait.

1.2 Information concernant les mandataires sociaux

1.2.1 Administration - Direction

Madame Anne-Marie ESCHARAVIL

Membre et Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente des S.A.S. « BERGEROUX » et « LA FINANCIERE DE BENAT »
Présidente et membre du Directoire de la S.A. « GROUPE ESCHARAVIL »
Administrateur de la S.A. « LUC ESCHARAVIL »

Madame Alice ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance
Membre et Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A. « GROUPE ESCHARAVIL »
Administrateur de la S.A. « LUC ESCHARAVIL »

Madame Marie-Christine ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance
Membre et Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A. « GROUPE ESCHARAVIL » jusqu'à l'Assemblée Générale du 30 août 2018

Monsieur Luc ESCHARAVIL

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance
Membre du Directoire et Directeur Général de la S.A. « GROUPE ESCHARAVIL »
Administrateur - Président et Directeur général de la S.A. « LUC ESCHARAVIL »
Président de la S.A.S. « RAFFIN »

Monsieur Georges FARVACQUE

Représentant permanent de la société « FIDUCIAIRE DE CONTROLE ET DE GESTION DE PATRIMOINE », elle-même membre du Conseil de Surveillance

Monsieur François THINARD

Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur René COLOMBEL

Membre et Président du Directoire
Président de la S.A.S. « PRECIA MOLEN SERVICE »
Président de la SAS « JAC'PESAGE » jusqu'à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2018
Membre du Comité de Direction de « MOLEN B.V. », « PRECIA MOLEN UK Ltd », « PRECIA MOLEN SCANDINAVIA A.S. », « PRECIA MOLEN (IRL) Ltd » et « PRECIA MOLEN INDIA Ltd »
Administrateur de « MOLEN BELGIUM B.V. »
Co-gérant de « PRECIA MOLEN MAROC SARL »
Directeur de « Precia Molen Australia Pty Ltd », Weighpac Ltd et « Precia Molen Servicos de Pesagem Ltda »
Administrateur de « CAPI SA »

Monsieur Jacques RAVEL

Membre du Conseil de Surveillance
Responsable du Comité d'Audit
Administrateur indépendant

1.2.2 Situation des mandats des membres du conseil de surveillance

Le mandat de Monsieur Georges FARVACQUE prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2019.

1.3 Informations concernant les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société au cours d'année écoulée

Au cours de l'exercice écoulé, les dirigeants et leurs proches n'ont effectué aucune des opérations suivantes sur les titres de la société : acquisitions, cessions, souscriptions, échanges de titres, transactions opérées sur les titres au moyen d'instruments financiers à terme.

1.4 Conventions réglementées

La liste des conventions règlementées en cours est la suivante :

- Soutien financier et technique dans le cadre d'un marché matérialisé par une caution de 600 K€ en faveur de Precia Molen Maroc SARL.
- Prêt de 46 K€ en faveur de Precia Molen Maroc SARL.
- Prêt de 334 K€ en faveur de Precia Molen (IRL) Ltd.
- Convention d'animation et de gestion avec Groupe Escharavil SA ayant donné lieu à 384 K€ de prestations.

1.5 Observations du conseil sur le rapport de gestion du directoire et sur les comptes annuels de l'exercice

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

1.6 Code de gouvernance middlenext

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 5 avril 2018 a décidé de se référer au Code de Gouvernance d'Entreprise de middlenext modifié en septembre 2016.

Ce code peut être consulté au siège social de la Société.

A ce jour, le Conseil de Surveillance n'a pas décidé d'écarter des dispositions de ce code, lequel lui est apparu plus en rapport avec la taille de l'entreprise et au fonctionnement de la gouvernance.

1.7 Tableau des délégations

1.7.1 Délégations en matière d'augmentation de capital :

Il n'existe aucune délégation en matière d'augmentation de capital.

1.7.2 Délégations de compétences et de pouvoir :

Conformément aux statuts de la société, la direction de la société est confiée au Directoire, sous le contrôle du conseil de surveillance et dans les limites posées par les statuts, notamment en matière de croissance externe ou encore d'acquisition immobilière.

Le directoire s'appuie par ailleurs sur une équipe de direction, composé des cadres supérieurs de Precia SA ainsi que sur les dirigeants des différentes filiales composant le groupe.

Il est précisé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2018 a accordé une délégation en matière de rachat d'actions propres pour un montant maximal de 10 millions d'euros dans la limite de 10 % du capital, soit 57 330 actions, pour une durée de 18 mois à compter de la tenue de l'Assemblée, dont les détails sont fournis avec le PV de ladite Assemblée Générale disponible au siège de la Société.

1.8 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont détaillées dans les Statuts de la société Precia SA qui sont disponibles, sur demande, au siège social de la société.

1.9 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux au titre de leur mandat

1.9.1 Madame Anne-Marie Escharavil

Au titre de son mandat social exercé dans la société Groupe Escharavil SA, Mme Anne-Marie Escharavil a touché une rémunération brute de 70 020 euros bruts annuels.

1.9.2 Monsieur Jacques Ravel

Au titre de ses travaux effectués dans le cadre de son mandat social exercé dans la société Precia SA, M. Jaques Ravel facture une prestation de 6 000 euros annuels.

1.9.3 Monsieur René Colombel

Au titre de son mandat social exercé dans la société Precia SA, M. René Colombel a touché une rémunération brute de 16 800 euros bruts annuels. Il vous est par ailleurs précisé que les mandats détenus par M. René Colombel dans les filiales ne font pas l'objet de rémunération.

Ces rémunérations et avantages ont été décidés par les organes compétents lors de la nomination et le renouvellement de chaque mandataire social concerné, et ce au regard du mandat confié au sein de la société et de la cohérence avec la place de la société au sein du Groupe.

1.10 Engagements de toute nature

En dehors des engagements mentionnés dans les états financiers consolidés et individuels de la société, il n'existe aucun autre engagement.

1.11 Travaux du conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance a été réuni quatre fois aux cours de l'exercice : les 5 avril 2018, 22 juin 2018, 25 septembre 2018 et 3 décembre 2018.

Les travaux du conseil de surveillance ont été les suivants :

Le 5 avril 2018	- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, - Examen du rapport de gestion du Directoire, - Délibérations sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale, - Examen des conventions réglementées, - Préparation du rapport contenant les observations du Conseil, - Préparation du rapport sur le gouvernement d'Entreprise, - Emprunts et autres investissements, présentations et autorisations à conférer, - Questions diverses.
Le 22 juin 2018	- Répartition des jetons de présence, - Questions diverses.
Le 25 septembre 2018	- Examen des comptes semestriels du 1er janvier au 30 juin 2018 et du rapport d'activité semestriel établi par le Directoire, - Point sur les acquisitions réalisées au cours de l'exercice, - Point sur la présentation oodrive, - Fusion JAC' PESAGE, - Autorisations à conférer, - Questions diverses.
Le 3 décembre 2018	- Australie – Projet d'acquisition en cours - Malaisie – autorisation de caution à conférer et modification de cautions en cours, - Questions diverses.

1.12 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

A la connaissance des membres du Conseil de Surveillance, outre les dispositions statutaires de la Société et l'ensemble de la réglementation et la législation se rapportant à la Société sous sa forme actuelle, et compte tenu de la structure de l'actionariat et des droits de vote, il n'y a pas à ce jour d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

1.13 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de Commerce sur le présent rapport

Un rapport vous sera présenté par les Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui vous est exposé.

2 Publicité

Le présent rapport est porté à la connaissance du public.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame Anne-Marie ESCHARAVIL